



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Recherche et innovation

Transfert de savoir et de technologie dans l'écosystème des start-up : exploiter plus rapidement les connaissances issues de la recherche

Rapport du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

25 août 2021



Contenu du rapport

Synthèse	3
Zusammenfassung	8
1. Contexte / mandat du Conseil fédéral	12
2. Enjeu / démarche	12
3. Analyse	13
3.1 La place des start-up dans l'innovation.....	13
3.2 Facteurs influençant le transfert de technologie vers les start-up	13
3.3 État des lieux des start-up en Suisse.....	14
4. Champs d'action (vue d'ensemble)	24
5. Champs d'action Transfert de technologie, propriété intellectuelle et gestion de la technologie	26
5.1 Amélioration de la technologie de transfert et soutien à la gestion de la PI et de la technologie	26
5.2 Prise en compte des coûts de brevetage dans l'encouragement de la recherche et de l'innovation	27
6. Champ d'action Internationalisation	27
6.1 Développement des offres d'encouragement pour l'internationalisation	27
7. Champs d'action Capital humain / accès à la main-d'œuvre qualifiée	29
7.1 Renforcement des compétences entrepreneuriales dans les hautes écoles	29
7.2 Start-up et accès au personnel qualifié étranger	29
8. Champs d'action Conditions-cadres fiscales	31
8.1 Améliorations concernant la patent box et les déductions fiscales des dépenses de R-D	31
8.2 Amélioration des aspects propres aux start-up concernant l'imposition sur le capital et sur le revenu.....	31
9. Champs d'action Financement	33
9.1 Fonds d'innovation national et instruments financiers au niveau européen	33
9.2 Renforcement ciblé de la Suisse en tant que pôle d'investissement.....	34
10. Champs d'action Conditions-cadres réglementaires	35
10.1 Processus de fondation et coûts liés à la création d'entreprises	35
10.2 Projets pilotes dans l'optique du développement des conditions-cadres juridiques (« regulatory sandboxes »)	36
11. Champs d'action Approfondir les savoirs de base	36
11.1 Amélioration du recensement statistique des start-up	36
11.2 Analyse des motifs de délocalisation des start-up	36
Bibliographie	38
Annexe 1 : Aperçu synoptique des résultats de l'enquête auprès d'experts	39
Annexe 2 : Fil conducteur pour les entretiens avec des experts	44
Annexe 3 : Quelques initiatives étrangères en matière de start-up	48

Synthèse

Dans l'ensemble, l'**écosystème des start-up en Suisse est bien positionné** et sa situation s'est nettement améliorée sur certains points au cours des dernières années. Outre les organismes d'encouragement financés directement par la Confédération, de nombreux acteurs, établis ou créés récemment, jouent un rôle important à chaque étape du cycle de la création d'entreprise, du coaching au financement en capital-risque en passant par les soutiens à un stade précoce. Les améliorations dans l'écosystème des start-up en Suisse s'observent notamment aux niveaux du montant des investissements en capital-risque et de l'accroissement du nombre de start-up florissantes, lesquelles font entre-temps mieux que la moyenne en comparaison internationale.

Dans plusieurs domaines, il subsiste néanmoins un potentiel d'amélioration qu'il convient d'exploiter afin que la Suisse maintienne sa bonne position et qu'elle puisse la consolider de manière ciblée. Cela s'avère d'autant plus important que d'autres pays ont en partie investi davantage dans des améliorations de leur propre écosystème de start-up.

Le présent rapport, qui a été élaboré sur mandat du Conseil fédéral, met en lumière les forces et les faiblesses de la Suisse et présente les défis et les mesures d'amélioration de l'écosystème des start-up en accordant une attention particulière à l'accélération du transfert du savoir existant dans les hautes écoles.

Il se fonde, d'une part, sur une analyse de la littérature scientifique et des données disponibles et, d'autre part, sur une **enquête effectuée auprès d'experts**. Pour cette enquête, 35 experts venant de start-up, d'associations de start-up, du monde de la recherche / des hautes écoles, de services de transfert de technologie, d'incubateurs, de parcs technologiques, du milieu du coaching, de l'industrie et du réseau RIS (systèmes régionaux d'innovation) ont été consultés.

Au sein de chaque **thème, les champs d'action sont présentés en trois catégories** : principales mesures adoptées récemment (a), optimisations dans le cadre des instruments existants (b) ainsi que nouveaux domaines d'action pour une stratégie de croissance active en faveur des start-up (c).

a. Mesures adoptées

Le développement permanent des conditions-cadres est un élément essentiel de la politique suisse en matière de recherche et d'innovation. Cela étant, le rapport met en lumière des mesures d'amélioration cruciales, déjà adoptées pour l'écosystème des start-up et pour lesquelles il y a lieu à présent d'assurer une mise en œuvre optimale.

b. Mesures d'optimisation

Il convient de continuer à soutenir le développement positif de l'écosystème des start-up, sans pour autant procéder à un réalignement fondamental des conditions-cadres politiques pertinentes pour les start-up. Néanmoins, il existe d'autres possibilités d'optimisation dans différents domaines qui doivent être abordées dans le cadre des compétences existantes.

c. Stratégie de croissance en faveur des start-up

En ce qui concerne les développements sur le plan international, on observe un changement de contexte. De nombreux pays aspirent de plus en plus à mener une politique d'innovation plus active (soutien financier direct, allègements fiscaux, crédits, etc.) qui profite aussi aux start-up. Il pourrait en résulter un désavantage compétitif considérable pour les start-up suisses par rapport à leurs concurrentes européennes. Pour les appels d'offres de 2021, la Suisse sera traitée comme un pays tiers non associé à Horizon Europe. Une perte de l'accès aux mesures d'encouragement au niveau européen pourrait encore aggraver la situation. Au vu de ces développements, des mesures pour une stratégie de croissance active doivent être examinées.

Aperçu des champs d'action

Transfert de technologie, propriété intellectuelle et gestion de la technologie		
<p>Mesures adoptées (mise en œuvre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien accru d'Innosuisse dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) ▪ Amélioration de l'information fournie par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) 	<p>Mesures d'optimisation (mandats d'examen)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration concernant le transfert de technologie dans les hautes écoles ▪ Examen d'un renforcement supplémentaire de l'expertise en matière de dépôt de licences au sein d'Innosuisse 	<p>Mesures de croissance (mandats d'examen)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des coûts de brevetage dans l'encouragement de l'innovation
Internationalisation		
<p>Mesures adoptées (mise en œuvre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Regroupement sous la marque commune swiss.tech de la présence des start-up suisses lors des foires et des conférences à l'étranger ▪ Élargissement de l'offre de camps d'internationalisation d'Innosuisse et de Swissnex 	<p>Mesures d'optimisation (mandats d'examen)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension des instruments existants d'encouragement de l'internationalisation des start-up selon les besoins du marché (développement des camps d'internationalisation, mise sur pied d'un hub suisse, identification des éventuelles lacunes à combler dans le portefeuille d'encouragement, développement des offres Swissnex à l'intention des start-up non encouragées par Innosuisse) 	<p>Mesures de croissance (mandats d'examen)</p>

Capital humain / accès à la main-d'œuvre qualifiée

Mesures adoptées (mise en œuvre)	Mesures d'optimisation (mandats d'examen)	Mesures de croissance (mandats d'examen)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encouragement, dans le cadre de la révision de la LERI, des compétences relatives à l'innovation de personnes hautement qualifiées ▪ Simplification des processus d'autorisation de travail et de séjour de la main-d'œuvre issue de pays tiers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert / soutien de programmes et initiatives entrepreneuriales prometteurs lancés dans les hautes écoles ▪ Renforcement de la sécurité juridique et allègement de la charge administrative pour le maintien en poste de personnes issues de pays tiers une fois les projets de recherche et d'innovation encouragés 	

Conditions-cadres fiscales

Mesures adoptées (mise en œuvre)	Mesures d'optimisation (mandats d'examen)	Mesures de croissance (mandats d'examen)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des possibilités d'extension des reports de perte ▪ Mesures d'amélioration destinées à éviter que la substance de l'entreprise ne soit grevée par l'impôt ▪ Suppression des droits d'émission sur capital propre ▪ Adaptation de la circulaire relative à l'estimation de la base d'imposition pour l'impôt sur la fortune ▪ Adaptation de la circulaire relative à l'imposition des revenus provenant d'actions des collaborateurs 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Applicabilité et développement supplémentaire de la patent box et des possibilités de déduction fiscale des frais de R-D ainsi qu'examen des options de renforcement des principales conditions-cadres fiscales dans l'optique du taux d'impôt minimal prévu pour les grandes entreprises multinationales

Financement		
<p>Mesures adoptées (mise en œuvre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction d'une nouvelle catégorie de placements pour encourager l'investissement des caisses de pension dans des sociétés non cotées en bourse ▪ Encouragement des projets d'innovation des jeunes entreprises dans le cadre de la révision de la LERI 	<p>Mesures d'optimisation (mandats d'examen)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'information destinée aux investisseurs étrangers à propos de la place économique suisse 	<p>Mesures de croissance (mandats d'examen)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen de l'acquisition des fonds de tiers et de leur utilisation par Innosuisse, en collaboration avec les fonds d'investissement ▪ Examen des bases nécessaires à la création d'un fonds d'innovation suisse, de ses avantages et de ses inconvénients, en particulier pour la phase <i>scale-up</i> des start-up ▪ Examen en vue d'une éventuelle collaboration avec le Fonds européen d'investissement (FEI) ▪ Examen d'une participation aux instruments du programme InvestEU
Conditions-cadres réglementaires		
<p>Mesures adoptées (mise en œuvre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise sur pied de l'identité électronique 	<p>Mesures d'optimisation (mandats d'examen)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilités d'exploiter des projets pilote pour évaluer le besoin de nouvelles réglementations pour le développement d'innovations technologiques, de modèles d'affaires ou de produits (regulatory sandboxes) 	<p>Mesures de croissance (mandats d'examen)</p>

Approfondir les savoirs de base

Mesures adoptées (mise en œuvre)

Mesures d'optimisation (mandats d'examen)

Mesures de croissance (mandats d'examen)

- Analyse des raisons de délocalisation des start-up
- Meilleur recensement statistique des start-up et des obstacles dans l'écosystème des start-up

Zusammenfassung

Das **Start-up-Ökosystem ist in der Schweiz insgesamt gut aufgestellt** und hat sich in den letzten Jahren teils deutlich verbessert. Dabei nehmen – neben den vom Bund direkt finanzierten Förderorganisationen – zahlreiche bestehende und auch neue Akteure über alle Phasen des Gründungszyklus, von Coaching über Early-stage-Unterstützung, bis hin zu Venture-Capital-Finanzierung, wichtige Funktionen wahr. Die Verbesserungen zeigen sich etwa in der Höhe der Venture-Capital-Finanzierung oder der Anzahl erfolgreicher Startups, welche im internationalen Vergleich mittlerweile überdurchschnittlich ausfallen.

Dennoch besteht in verschiedenen Bereichen nach wie vor Verbesserungspotenzial, das ergriffen werden sollte, damit die Schweiz ihre gute Position nicht verliert bzw. diese gezielt weiter stärken kann. Dies insbesondere auch angesichts teilweise erheblicher Investitionen anderer Länder in Verbesserungen ihrer jeweiligen Start-up-Ökosysteme.

Der vorliegende, im Auftrag des Bundesrates erarbeitete Bericht zeigt die Stärken und Schwächen der Schweiz auf und stellt Herausforderungen und Massnahmen zur Verbesserung des Start-up-Ökosystems mit Schwerpunkt auf eine Beschleunigung des Wissenstransfers aus den Hochschulen dar.

Dies erfolgt einerseits auf Basis der wissenschaftlichen Literatur und vorhandener Daten, andererseits mithilfe einer **Expertenbefragung**. Für die Expertenbefragung wurden 35 Expertinnen und Experten von Start-ups/Start-up-Verbänden, Forschung/Hochschulen, Technologietransferstellen, Inkubatoren, Technoparks, Coaches, Industrie und dem Netzwerk «Regionale Innovationssysteme (RIS)» konsultiert.

Die **Handlungsfelder werden innerhalb der jeweiligen Themen in drei Kategorien dargestellt**: a) wichtige, kürzlich ergriffene Massnahmen, b) Optimierungen im Rahmen bestehender Instrumente sowie c) neue Aktionsbereiche für eine aktive Start-up-Wachstumsstrategie.

a) Ergriffene Massnahmen

Die ständige Weiterentwicklung der Rahmenbedingungen ist ein wesentliches Element der Schweizer Forschungs- und Innovationspolitik. Entsprechend werden zentrale Verbesserungsmassnahmen zugunsten des Startup-Ökosystems aufgezeigt, welche bereits ergriffen wurden und für welche nun eine optimale Umsetzung zu gewährleisten ist.

b) Optimierungsmassnahmen

Die positive Entwicklung des Start-up-Ökosystems ist weiter zu unterstützen, wobei keine grundlegende Neuausrichtung der für Start-ups relevanten politischen Rahmenbedingungen angezeigt ist. Dennoch zeigen sich an verschiedenen Stellen weitere Optimierungsmöglichkeiten, die im Rahmen bestehender Kompetenzen anzugehen sind.

c) Start-up-Wachstumsstrategie

Eine zunehmend neue Ausgangslage stellt sich im Hinblick auf die Entwicklungen auf internationaler Ebene. Viele Länder streben zunehmend nach einer aktiveren Innovationspolitik (direkte finanzielle Unterstützung, Steuererleichterungen, Kredite usw.), die auch Start-ups zugutekommt. Damit könnten Schweizer Start-ups einen deutlichen Wettbewerbsnachteil gegenüber europäischen Konkurrenten erfahren. Für die Ausschreibungen 2021 wird die Schweiz in Horizon Europe als nicht-assoziiertes Drittland behandelt. Ein Verlust des Zugangs zu Fördermassnahmen auf europäischer Ebene könnte diese Ausgangslage weiter verschlechtern. Angesichts dieser Entwicklungen sollen Massnahmen für eine aktive Wachstumsstrategie geprüft werden.

Übersicht Handlungsfelder

Technologietransfer, IP und Technologiemanagement		
<p>Ergriffene Massnahmen (Umsetzung)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Verstärkte Unterstützung im Bereich Geistiges Eigentum durch Innosuisse i.R. Revision des Bundesgesetzes über die Förderung der Forschung und Innovation (FIG) <p>Verbesserung der Information durch das Institut für Geistiges Eigentum</p>	<p>Optimierungsmassnahmen (Prüfaufträge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Verbesserung bzgl. Technologietransfer an den Hochschulen Prüfen einer weiteren Stärkung der Hilfestellung der Innosuisse im Bereich Lizenzierung 	<p>Wachstumsmassnahmen (Prüfaufträge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Berücksichtigung der Patentierungskosten in der Innovationsförderung
Internationalisierung		
<p>Ergriffene Massnahmen (Umsetzung)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bündelung der Auslandspräsenz von Start-ups an Messen und Konferenzen unter der gemeinsamen Dachmarke swiss.tech ▪ Erweiterung des Internationalisierungscamp-Angebots von Innosuisse und Swissnex ▪ 	<p>Optimierungsmassnahmen (Prüfaufträge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marktorientierte Erweiterung bestehender Instrumente der Internationalisierungsförderung von Start-ups (Ausbau Internationalisierungscamps, Aufbau eines Schweizer Hubs, Überprüfung Lücken im Förderportfolio, Ausbau der Swissnex-Angebote für nicht von Innosuisse geförderte Start-ups). 	<p>Wachstumsmassnahmen (Prüfaufträge)</p>
Humankapital / Zugang zu Fachkräften		
<p>Ergriffene Massnahmen (Umsetzung)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Förderung innovationsrelevanter Kompetenzen hochqualifizierter Personen im Rahmen der Revision FIG 	<p>Optimierungsmassnahmen (Prüfaufträge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfer / Unterstützung von erfolgreichen unternehmerischen Hochschulprogrammen/-initiativen 	<p>Wachstumsmassnahmen (Prüfaufträge)</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vereinfachte Prozesse für Arbeits- und Aufenthaltsbewilligungen für Arbeitskräfte aus Drittstaaten 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Erhöhung Rechtssicherheit und Senkung Aufwand für Verbleib von Personen aus Drittstaaten nach Forschungs-/Innovationsförderung 	
Steuerliche Rahmenbedingungen		
<p>Ergriffene Massnahmen (Umsetzung)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prüfung Erstreckung von Verlustvorträgen ▪ Verbesserungsmassnahmen bei substanzzehrender Kapitalbesteuerung ▪ Abschaffung Emissionsabgabe auf Eigenkapital ▪ Anpassung Kreisschreiben zur Bewertung des Vermögenssteuerwerts ▪ Anpassung Kreisschreiben bzgl. Einkommensbesteuerung von Mitarbeiteraktien 	<p>Optimierungsmassnahmen (Prüfaufträge)</p>	<p>Wachstumsmassnahmen (Prüfaufträge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anwendbarkeit und Weiterentwicklung von Patentbox und steuerlichen Abzugsmöglichkeiten von F&E und Prüfung von Optionen zur Stärkung der grundlegenden steuerlichen Rahmenbedingungen im Hinblick auf die geplante Mindestbesteuerung von Konzernen
Finanzierung		
<p>Ergriffene Massnahmen (Umsetzung)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Einführung einer neuen Anlagekategorie für nichtkotierte schweizerische Anlagen bei Pensionskassen ▪ Förderung von Innovationsprojekten von Jungunternehmen im Rahmen der Revision FIGG. 	<p>Optimierungsmassnahmen (Prüfaufträge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Verbesserung der Information für ausländische Investoren zum Standort Schweiz 	<p>Wachstumsmassnahmen (Prüfaufträge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prüfung der Generierung und Nutzung von Drittmitteln bei Innosuisse in Zusammenarbeit mit Investmentfonds ▪ Prüfung der Grundlagen sowie der Vor- und Nachteile eines Schweizer Innovationsfonds, insbesondere für die Scale-up-Phase von Start-ups ▪ Prüfung einer Zusammenarbeit mit dem European Investment Fund ▪ Prüfung Beteiligung an Instrumenten des Programms InvestEU

Regulatorische Rahmenbedingungen		
Ergriffene Massnahmen (Umsetzung) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Schaffung elektronische Identität 	Optimierungsmassnahmen (Prüfaufträge) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Einsatzmöglichkeiten von Pilotprojekten für die Evaluation neuer gesetzlicher Regelungen zur Entwicklung von innovativen Technologien, Geschäftsmodellen oder Produkten («regulatory sandboxes») 	Wachstumsmassnahmen (Prüfaufträge)
Wissensbasis vertiefen		
Ergriffene Massnahmen (Umsetzung)	Optimierungsmassnahmen (Prüfaufträge) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse der Abwanderungsgründe von Start-ups ▪ Bessere statistische Erfassung von Start-ups und den Hemmnissen im Start-up-Ökosystem 	Wachstumsmassnahmen (Prüfaufträge)

1. Contexte / mandat du Conseil fédéral

Les start-up jouent un rôle de plus en plus important pour l'utilisation du potentiel d'innovation issu de la recherche et pour le développement et l'application d'innovations technologiques fondamentalement nouvelles.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a chargé le DEFR (SEFRI, SECO), lors de sa séance du 4 décembre 2020, d'examiner quels sont les facteurs déterminants dans les forces et les faiblesses de l'écosystème suisse des start-up et quelles mesures structurelles supplémentaires sont nécessaires pour exploiter plus rapidement les connaissances issues de la recherche. Le présent rapport remplit ce mandat.

L'enjeu et la démarche choisie sont décrits au chapitre 2. Un résumé des principaux aspects de l'analyse de l'écosystème suisse des start-up est présenté au chapitre 3 et est suivi, au chapitre 4, d'un aperçu sur l'orientation des champs d'action. Les chapitres 5 à 11, enfin, sont structurés par thème et contiennent des propositions de mesures destinées à améliorer la situation de l'écosystème des start-up.

2. Enjeu / démarche

Les **performances élevées du système de recherche suisse** se reflètent aussi dans le **transfert de savoir et de technologie (TST)** et dans un **système d'innovation** efficace. Selon diverses études toutefois, le haut potentiel de commercialisation qui découle de la recherche du domaine des hautes écoles n'est pas encore suffisamment exploité. Le Tableau de bord européen de l'innovation révèle par exemple que la Suisse enregistre un certain recul en matière de TST aux niveaux de la collaboration des PME innovantes avec d'autres entreprises et de l'emploi dans les entreprises à croissance rapide¹.

Dans l'ensemble, **l'écosystème des start-up en Suisse est bien positionné** et sa situation s'est nettement améliorée sur certains points au cours des dernières années. Outre les organismes d'encouragement financés directement par la Confédération, de nombreux acteurs jouent un rôle important à chaque étape du cycle de la création d'entreprise, du coaching au capital-risque en passant par les soutiens à un stade précoce. Dans plusieurs domaines, il subsiste néanmoins un **potentiel d'amélioration** qu'il convient d'exploiter afin que la Suisse maintienne sa bonne position ou l'améliore encore.

Pour remplir le mandat du conseil fédéral, une étude a été commandée afin de mettre en lumière les forces et les faiblesses de la Suisse et d'identifier les défis qui se posent et les éventuelles mesures à prendre². Cette étude se fonde, d'une part, sur une analyse de la littérature scientifique et des données disponibles et, d'autre part, sur une **enquête effectuée auprès d'experts**. Pour cette enquête, 35 experts venant de start-up, d'associations de start-up, du monde de la recherche / des hautes écoles, de services de transfert de technologie, d'incubateurs, de parcs technologiques, du milieu du coaching, de l'industrie et du réseau RIS (systèmes régionaux d'innovation) ont été consultés.

Le présent rapport, qui se fonde sur l'étude susmentionnée et sur d'autres bases (littérature, données, rapports d'experts) et qui tient compte des activités en cours et des interventions parlementaires au niveau de la Confédération, donne une vue d'ensemble de mesures qui permettraient aux start-up d'exploiter plus rapidement de nouvelles connaissances avec le concours d'un large éventail d'acteurs des domaines des start-up, des hautes écoles et de l'industrie.

¹ Voir European Innovation Scoreboard 2020, Commission européenne.

² BAK Economics (2021) : « Startup-Ökosystem in der Schweiz : Schnellere Nutzung wissenschaftlicher Erkenntnisse in der Wirtschaft. » Étude mandatée par le SEFRI (disponible en allemand uniquement) <https://www.sbf.admin.ch/content/dam/sbf/de/dokumente/webshop/2021/startup-oekosystem.pdf>

3. Analyse

3.1 La place des start-up dans l'innovation

Force est de constater qu'un écosystème de petites entreprises et de start-up contribuent de plus en plus à l'innovation et donc à la croissance économique dans le monde et en Suisse : selon le Startup Genome 2020, les start-up créent globalement 3000 milliards de dollars de valeur ajoutée par an, ce qui correspondrait au produit intérieur brut d'un pays du G7³.

Les start-up ne sont pas seulement des fournisseuses de services aux grandes entreprises mais créent beaucoup de places de travail, attirent les talents internationaux et des investissements directs étrangers.

Une start-up est une jeune entreprise qui se différencie des autres petites entreprises par les caractéristiques suivantes : (a) approche scientifique (b) ciblage sur l'innovation (c) modèle commercial évolutif (d) plan de croissance ambitieux (e) marchés de distribution internationaux (f) investisseurs visant le rendement.

Source : Startup Radar, 2020/21

3.2 Facteurs influençant le transfert de technologie vers les start-up

Plusieurs études de l'OCDE⁴ et des études nationales ont analysé les facteurs qui influencent la réussite des start-up. Sur la base des écosystèmes qui ont fait leur preuve comme ceux de Boston, San Francisco, Israël ou Berlin, on a pu identifier les facteurs suivants comme ceux qui influencent non seulement leur réussite mais aussi le transfert de technologie qui est souvent au cœur de cette réussite.

- **Financement** : Une start-up a besoin de capital pour se lancer sur le marché et se développer. Plus les possibilités de trouver du capital sont nombreuses, plus une start-up peut aller vite. Et, en plus, un plus grand nombre de start-up peuvent essayer de produire un bien ou un service innovant. Ainsi, l'encouragement par les agences de financement, les possibilités de recourir à un financement dans chacune des phases d'une start-up (création, seed, développement et sortie) est indispensable tout autant que la possibilité d'utiliser de nouveaux modes de financement comme le crowdfunding.
- **Réseaux** : Pour se développer, une start-up doit affronter beaucoup de problèmes face auxquels elle a rarement les compétences nécessaires pour les résoudre. Par conséquent, les possibilités de recours à des mentors pour discuter de ces problèmes lui est d'une grande utilité. Un réseau de coachs sur le plan local, régional ou national est vital pour guider la start-up surtout dans ses premiers pas vers le marché.
- **Incubateurs** : Les infrastructures qu'offrent incubateurs ou les technoparcs permettent aux start-up de développer leurs produits en faisant des expériences à coûts abordables. Un deuxième avantage de ces incubateurs et parcs est qu'ils permettent à une start-up de se retrouver dans un réseau d'entreprises et de conseils déjà sur place et qui peut lui être utile dans son développement.
- **Internationalisation** : De nos jours, une start-up reste rarement sur son sol national. La plupart des start-up cherchent à s'établir sur le marché international. Ceci est encore plus vrai pour les start-up qui voient le jour dans un pays comme la Suisse où le marché domestique est souvent très petit. Un soutien des start-up en ressources financières et humaines et en informations dans le processus d'orientation vers le marché international est ainsi primordial.

³ Startup Genome 2020 (<https://startupgenome.com/>).

⁴ Voir OCDE, 2016, Non country for young firms ? ; OCDE, 2018, A portrait of innovative start-up across countries ; Deutsche Gesellschaft für international Zusammenarbeit, Start-up promotion instruments in OECD countries and their application in developing countries, 2012.

- **Entreprises établies sur le marché** : Les start-up voient souvent le jour en marge des entreprises déjà établies sur le marché, soit en tant que spin-off soit en tant qu'entreprise ayant un produit complémentaire. Leur réussite dépend dans ces cas de leurs possibilités de collaborer avec les grandes entreprises et avec les PME qui les entourent. Plus cette collaboration est facile, plus une start-up peut grandir rapidement.
- **Hautes écoles** : De même, beaucoup de start-up voient le jour suite à des projets de recherche réalisés dans les hautes écoles. Dans ce cas, les possibilités de collaborer avec les hautes écoles et l'absence d'obstacles au transfert de technologie détermineront la réussite de ces start-up.
- **Gouvernements** : L'encouragement des start-up par des instances gouvernementales devient de plus acceptable politiquement et, ce, à des différents niveaux dans leur développement. Les gouvernements ne veulent plus se priver de start-up qui pourraient proposer des innovations disruptives grâce à la conjonction de la digitalisation et de collaboration interdisciplinaire et, éventuellement créer beaucoup d'emplois. La conséquence est une multiplication des programmes gouvernementaux de soutien aux start-up et un risque de perdre ses propres start-up pour le pays qui n'offre pas ce genre de soutien.
- **Droits de propriétés intellectuelles** : Si une start-up est active dans un domaine avec des technologies brevetées, les droits de propriétés intellectuelles peuvent favoriser ou empêcher son éclosion. Ce phénomène est devenu plus important à cause de la digitalisation et des droits de propriété qui accompagnent certaines technologies numériques.

3.3 État des lieux des start-up en Suisse

Le nombre et les secteurs de présence des start-up en Suisse

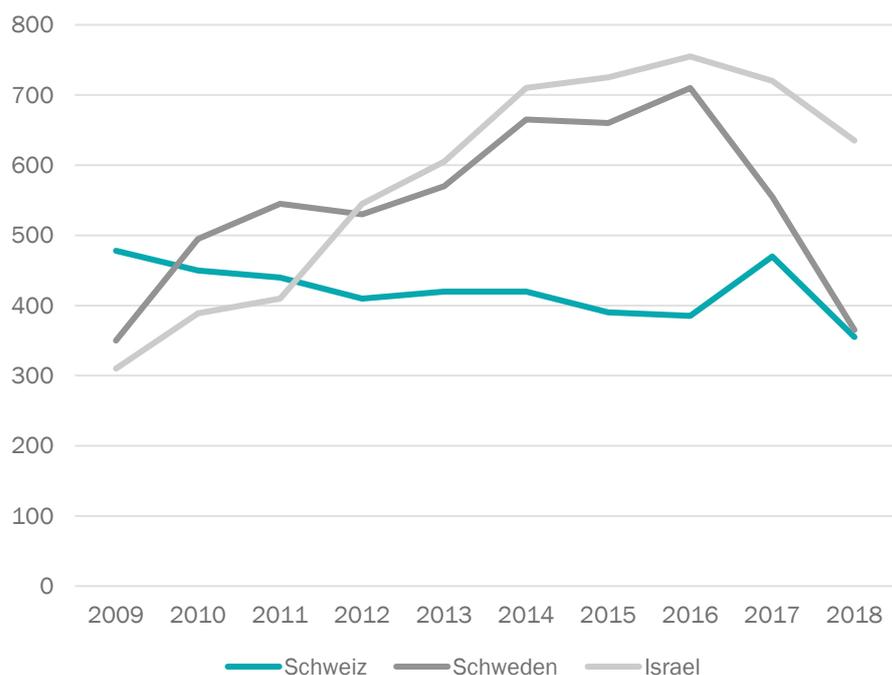
D'après le Swiss Startup Radar⁵, environ 400 start-up sont créées chaque année en Suisse ; c'est quatre fois plus qu'il y a 15 ans (voir Figure 1)⁶. Selon les dernières données (2020) de ce radar, les 4000 start-up de plus de 10 ans emploient 45 000 personnes en Suisse et les start-up ayant bénéficié du capital risque créaient cinq fois plus d'emplois que celles qui n'avaient pas bénéficié de tels investissements⁷. Même s'il s'agit d'estimations, ces données montrent l'ampleur du rôle des start-up en Suisse.

⁵ Swiss Start-up Radar 2018-19, 2019-20 et 2020-21.

⁶ En 2016, le nombre d'entreprises actives en Suisse était de 550 585. Cette même année, 39 000 créations d'entreprise ont été enregistrées dont 90 % dans le secteur tertiaire. Plus de 80 % des nouvelles entreprises étaient encore actives un an plus tard (OFS).

⁷ Swiss Start-up Radar 2020-21.

Figure 1 : Nombre de nouvelles start-up fondées par an

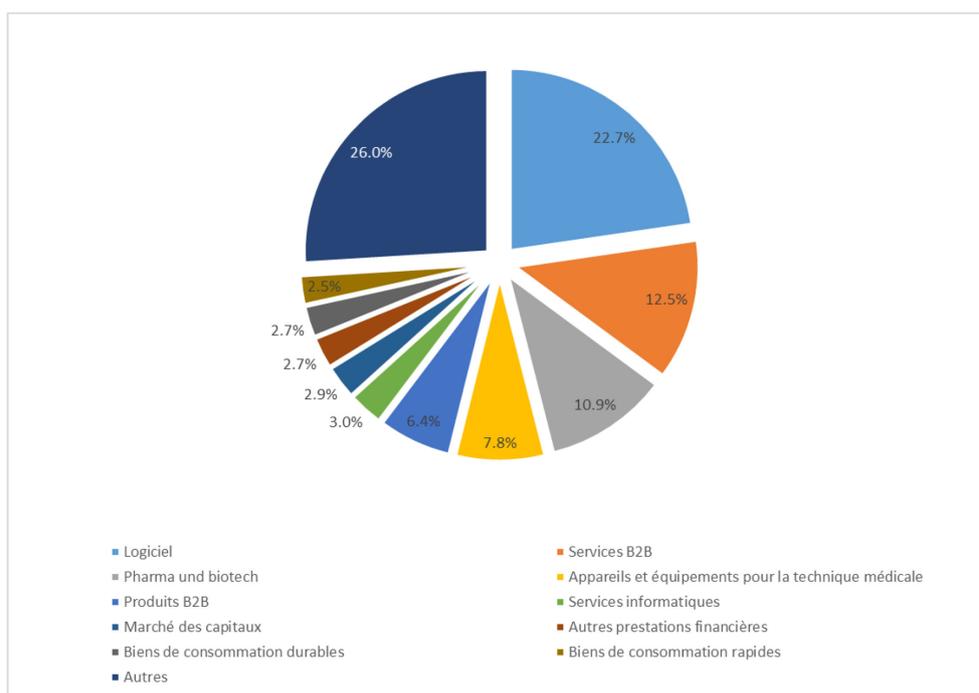


Source : BAK Economics, 2021.

Les start-up suisses sont bien positionnées dans l'industrie des logiciels et dans les services entre les entreprises (Business to Business, B2B), qui représentent à eux seuls environ un tiers du nombre total de start-up (voir Figure 2). Les start-up des produits pharmaceutiques, biotechnologiques et technologies médicales (dispositifs et composants médicaux) et autres produits B2B représentent des parts supérieures à 5 %.

En l'absence d'une prédominance d'un ou de deux secteurs économiques, on peut conclure à une bonne diversification de l'écosystème suisse des start-up.

Figure 2 : Start-up par branche (selon les tours de financement)



Source : Swiss Startup Radar 2019/20, p. 27

Les start-up suisses se distinguent par **un taux de survie élevé**. En 2018, seules 3,3 % des start-up ont fait faillite ou ont été mises en liquidation. En Allemagne et en Israël par contre, environ 6 % des start-up ont été déclarées en faillite la même année⁸. Même si le taux d'échec fluctue d'année en année, il est toujours resté en deçà du niveau de 6 % enregistré en Allemagne et en Israël en 2018, sauf en 2015 où il s'est élevé à environ 7 %.

L'**internationalisation** revêt une grande importance pour la croissance d'une start-up. Avec une population d'environ 8 millions d'habitants, la Suisse possède un marché intérieur relativement petit. Pour la Suisse, qui est membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'internationalisation conduit naturellement au marché de l'UE. Conquérir d'autres marchés peut s'avérer plus compliqué et peut impliquer de devoir surmonter davantage de barrières bureaucratiques. Une étude de l'Université de Duisburg-Essen montre que 50 % des start-up suisses sont orientées vers le marché international^{9, 10}. Environ une start-up sur trois est active sur le marché européen et quelque 16 % sont actives dans le monde entier. En moyenne de l'étude¹¹, l'internationalisation est un peu plus forte dans les autres pays. En particulier, il semble plus facile pour les start-up provenant des pays de l'UE d'accéder au marché européen, ce qui peut s'expliquer par les barrières administratives encore moins importantes dont elles bénéficient du fait qu'elles sont établies dans un pays faisant partie de l'UE.

Si une start-up a atteint la dernière phase de son cycle de vie, des options de sortie telles que l'entrée en bourse ou la vente de l'entreprise sont possibles. Bien que les chiffres relatifs à la sortie des start-up soient très volatils, une tendance positive se dessine (voir Figure 3). En 2018, le Swiss Start-Up Radar de Startupticker (2020) a recensé 31 sorties. Pour l'ensemble des années 2014 à 2018, 196 sorties ont été dénombrées. Le nombre de sorties ayant généré des recettes supérieures à 100 millions de dollar (USD) a plus que doublé entre 2004-2008 et 2009-2013 et s'est maintenu à peu près au même niveau. Alors qu'une seule sortie avec des recettes supérieures à 500 millions de dollar a été enregistrée entre 2004 et 2008, pas moins de 10 ont été recensées entre 2014 et 2018. Les sorties avec les plus grosses recettes (>100 mio USD) ont eu lieu dans les sciences du vivant, en particulier dans le domaine pharmaceutique et des biotechnologies¹².

⁸ Voir Startupticker (2019) : <https://www.startupticker.ch/en/news/november-2019/neue-daten-zu-grundungen-wachstum-und-scheitern>

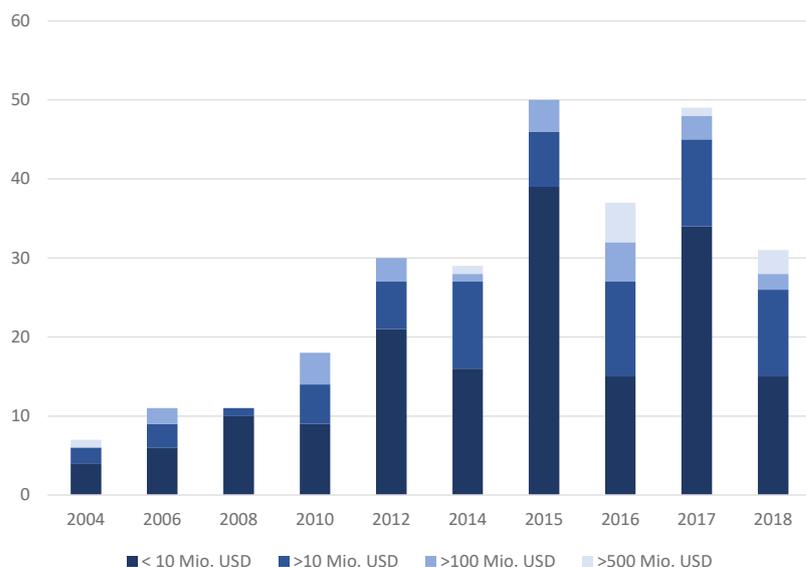
⁹ Une orientation vers le marché international existe dès lors qu'une start-up génère du chiffre d'affaires à l'étranger.

¹⁰ Voir Kollmann et al. (2016).

¹¹ Les pays ci-après sont pris en compte dans l'étude : Autriche, Belgique, Chypre, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Suisse, Grande-Bretagne.

¹² Voir Startupticker (2019) : Swiss Start-Up Radar 2019/2020. Focus on Exits.

Figure 3 : Nombre de sorties selon le volume des transactions, 2004-18

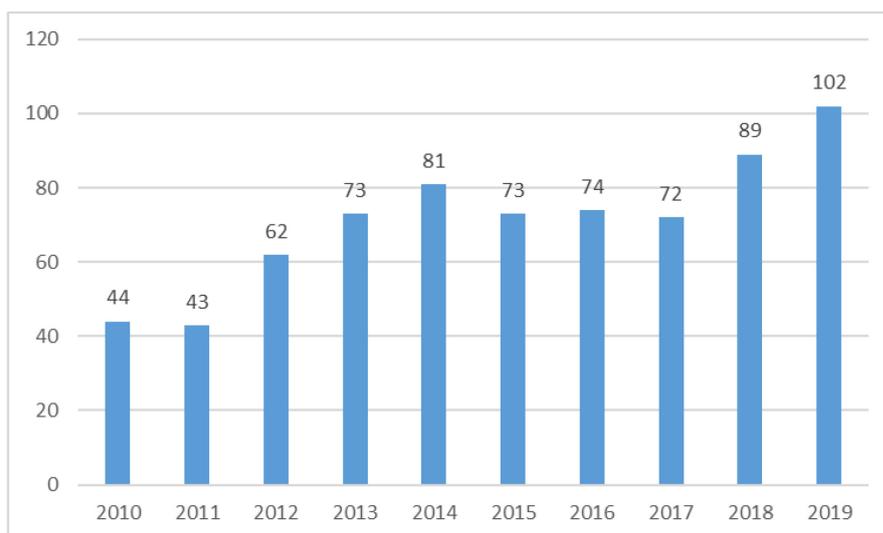


Source : BAK Economics 2021.

Le transfert de technologie¹³ en Suisse

Il n'existe pas vraiment de données complètes sur le transfert de technologie en Suisse. Cependant, le rapport annuel de swiTT qui recense le nombre de transferts de technologies réalisés par les institutions de recherche publiques suisses (contrats et activités) donne une estimation du volume de ce transfert : 102 start-up et un peu plus de 2500 contrats de recherche auraient été créés par ces institutions en 2019. Le nombre de start-up est en augmentation de 14,6 % par rapport à l'année précédente (voir Figure 4).

Figure 4 : Nombre de startup créées au sein des institutions de recherche publiques suisses



Source : swiTTreport 2020.

Selon les statistiques de Startupticker, la plupart des start-up sont fondées dans l'environnement des deux écoles polytechniques fédérales (EPFL et ETH Zurich), à l'Université de Zurich, à l'Université de Saint-Gall et à l'Université de Bâle. Le nombre de spin-off créées

¹³ Association suisse de transfert de technologie (swiTT), swiTTreport 2020.

à l'EPFL et à l'ETH Zurich a particulièrement augmenté et a pratiquement triplé de 2003 à 2014, passant de 16 à 46. À l'Université de Saint-Gall, une quinzaine de start-up ont été créées chaque année. À l'Université de Bâle, neuf start-up ont été créées en 2019¹⁴. La répartition des start-up entre les régions laisse supposer qu'il existe un lien entre l'établissement des start-up et l'emplacement des hautes écoles : en général, davantage de start-up sont créées dans les centres urbains que dans les régions rurales. Les centres les plus importants sont Zurich, qui compte près d'une entreprise start-up sur trois. Viennent ensuite Vaud avec quelque 15 %, Genève avec 7 %, Zug avec 5 % et les deux Bâle avec 8 % au total¹⁵.

Selon une étude de l'Antwerp Management School, 21 % de l'ensemble des start-up en Suisse qui ont parvenues à capter des fonds d'investisseurs en 2018 étaient des spin-off¹⁶. Le taux en Suisse est nettement supérieur au taux observé dans plusieurs autres pays européens. À titre de comparaison : le taux s'élève à 20 % en Belgique, à 12 % aux Pays-Bas, à 11 % en Grande-Bretagne, à 6 % en Allemagne et à 5 % en Suède. Cela montre que les hautes écoles en Suisse occupent une place extrêmement importante pour l'encouragement de la création de start-up.

De même, selon deux études publiées dans le cadre du rapport quadriennal du SEFRI sur la recherche et l'innovation en Suisse¹⁷, environ 25 % des entreprises et près de 80 % des institutions scientifiques ont déployé des activités de TST dans la période 2012 et 2017.

Les contacts personnels non formalisés forment la raison majeure du TST. Alors que la recherche de compétences spécifiques pour compléter le savoir-faire interne et le recrutement de diplômés sont les principaux motifs du TST pour les entreprises, le renforcement de la recherche scientifique et la résolution de problèmes pratiques d'ordre économique, social ou technique constituent les premières motivations pour les institutions scientifiques. Le désintérêt mutuellement supposé de l'autre partie, le manque de ressources et les difficultés de financement sont cités comme les principaux obstacles au TST. Les entreprises actives dans le TST se plaignent de la difficulté d'identifier un interlocuteur approprié pour le TST dans les institutions de recherche.

Financement

La situation du financement des start-up s'est nettement améliorée en Suisse ces dernières années, comme on peut l'observer au niveau du volume des financements sous la forme de capital-risque (voir Figure 5).

Il se pourrait aussi que d'autres possibilités de financement, comme le crowdfunding qui s'est fortement développé ces derniers grâce à la numérisation et en tant que solution de remplacement aux instruments de financement traditionnels, contribuent elles aussi à améliorer la situation de financement des start-up. Les plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) permettent d'alléger les frais de transaction pour des projets de financement en réunissant les fondateurs et les investisseurs privés là où auparavant, des frais d'information trop élevés empêchaient des financements. Cette évolution s'est vue aussi renforcée par le fait que le Conseil fédéral a décidé en 2016 de réduire les obstacles à l'accès au marché pour les entreprises de technologie financière (FinTech) et a permis ainsi aux plateformes de *crowdfunding* d'accéder plus facilement ainsi au marché en Suisse¹⁸. Selon les chiffres de BAK Economics, des campagnes de financement actives ont été recensées sur 29 plateformes suisses en 2019. Environ 600 millions de francs ont ainsi été levés cette année-là dans toute la Suisse pour quelque 4500 campagnes. Cela équivaut à peu près à un tiers des investissements en capital-risque.

¹⁴ Voir Startupticker (2020).

¹⁵ Voir Startupticker (2018) : Swiss Start-Up Radar 2018/2019.

¹⁶ Voir Mohout, Omar (2019) : European Tech Scale-ups Report 2018, Antwerp. Lien : <https://www.slideshare.net/omohout/european-tech-scaleups-report-2018>

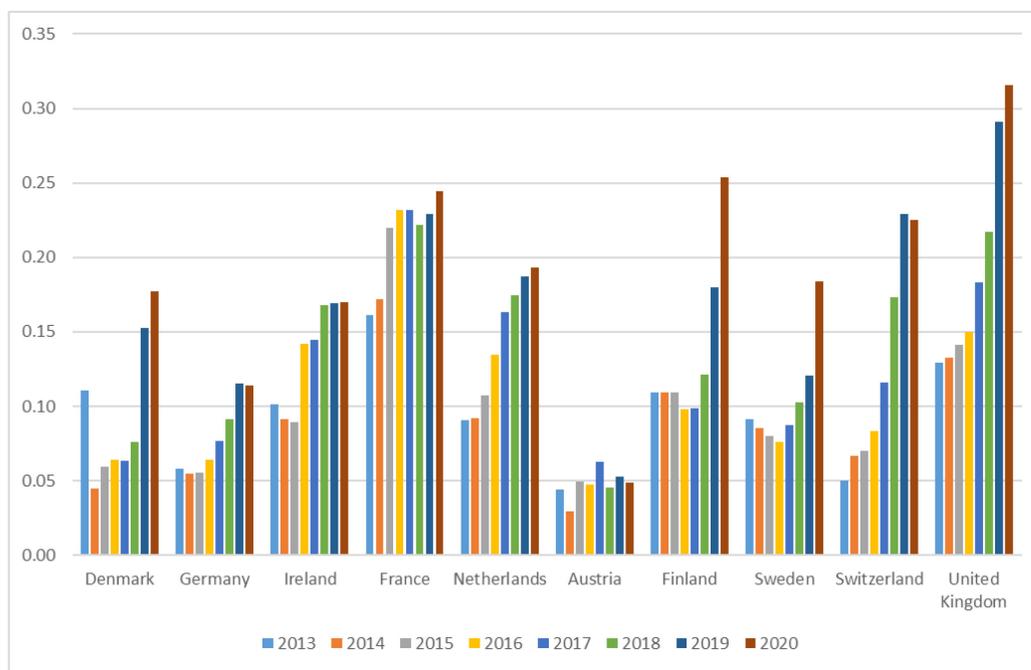
¹⁷ Recherche et innovation en Suisse 2020, SEFRI.

¹⁸ [Le Conseil fédéral entend réduire les obstacles à l'accès au marché pour les entreprises actives dans les technologies financières](#)

Dans l'ensemble, le volume des campagnes de financement couronnées de succès n'a cessé d'augmenter ces dernières années¹⁹.

Environ trois quarts du capital-risque est toutefois apporté dans les phases précoces de financement (voir Figure 6). Selon une évaluation de la Swiss Entrepreneurs Foundation, il y a en Suisse moins d'acteurs actifs dans la phase *scale-up*, si bien que les offres de financement disponibles sont moins nombreuses (voir Figure 7).

Figure 5 : Capital-risque en % du PIB



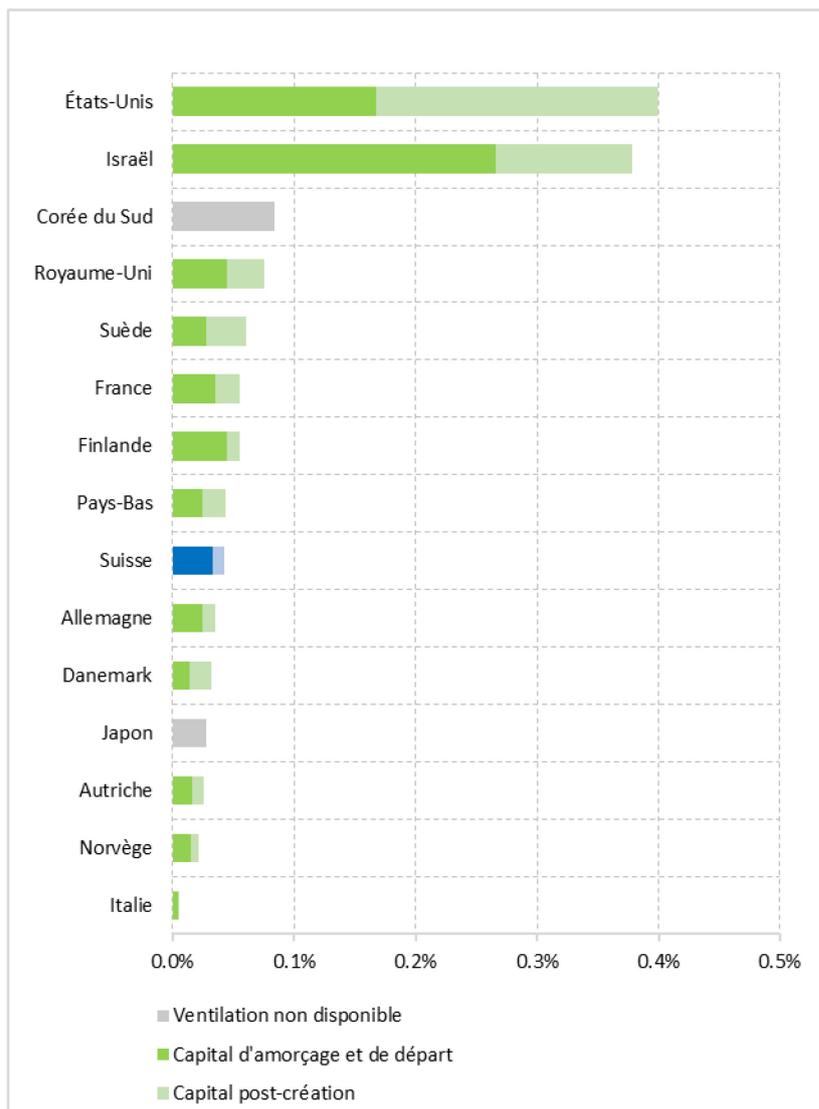
Source : European Innovation Scoreboard (2020)

Entre 2010 et 2019, seulement 21 % du capital investi dans les start-up suisses provenait d'investisseurs suisses. La majeure partie du capital venait donc de l'étranger avec une part de 34 % pour les États-Unis et des parts respectives de 12 % et de 6 % pour la Grande-Bretagne et pour la France. Les États-Unis représentent aussi le premier pays visé par les investisseurs suisses puisque 53 % des investissements en capital risque de la Suisse vont à ce pays (Figure 8 : Provenance et destination du capital risque en Suisse) alors que seulement 12 % des investissements restent en Suisse²⁰. Cette structure d'investissement pourrait entre autres s'expliquer par le fait qu'étant une économie de petite taille et ouverte, la Suisse a un domaine des start-up plus interconnecté avec l'étranger. Une part importante d'investisseurs étrangers présente aussi des avantages dans la mesure où ces investisseurs apportent aux start-up des savoirs et une expertise qui n'existent pas en Suisse.

¹⁹ BAK Economics (2021) : « Startup-Ökosystem in der Schweiz : Schnellere Nutzung wissenschaftlicher Erkenntnisse in der Wirtschaft. » Étude mandatée par le SEFRI (disponible en allemand uniquement) <https://www.sbf.admin.ch/content/dam/sbf/de/dokumente/webshop/2021/startup-oekosystem.pdf>

²⁰ Dans d'autres pays, la part du financement national des start-up est nettement plus importante (Suède : 32 %, Allemagne : 33 %, Israël : 37 %), de même que la part des investissements réalisés dans des start-up de son propre pays (Suède : 43 %, Israël : 42 %).

Figure 6 : Structure des investissements en capital-risque, en pourcentage du PIB, 2017



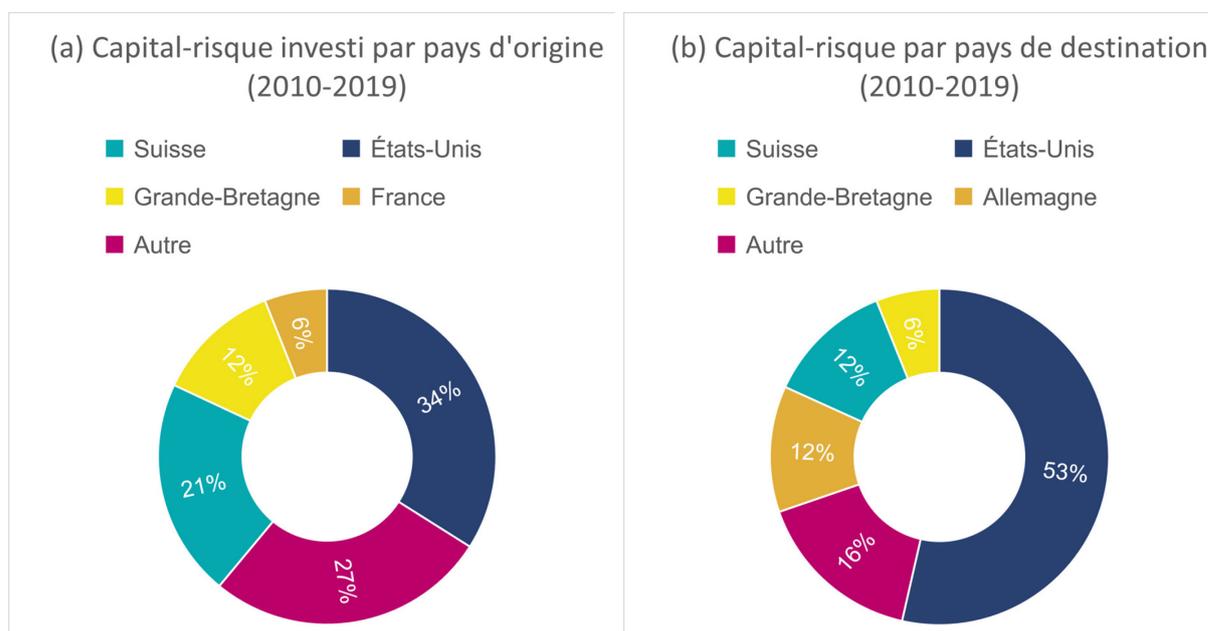
Source : Recherche et innovation en Suisse 2020 ; SEFRI

Figure 7 : Capital-risque – Aperçu Suisse 2020



Source : Swiss Entrepreneurs Foundation ; Présentation lors de l'Innoday, 14 mars 2021

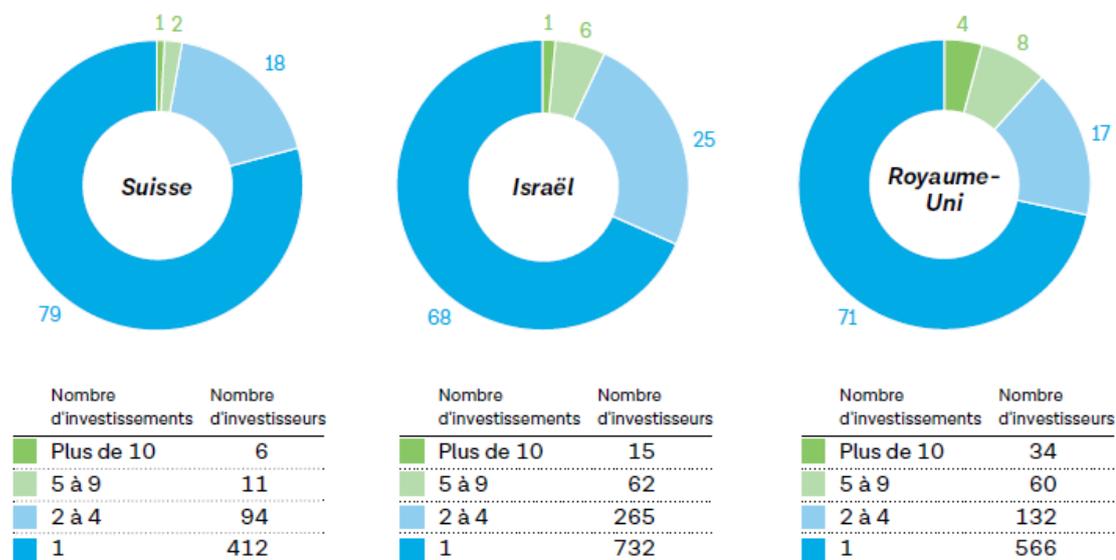
Figure 8 : Provenance et destination du capital risque en Suisse



Source : Crunchbase / HEC Lausanne

Le nombre d'investisseurs en Suisse est relativement faible par rapport aux autres pays (alors qu'en Israël, 77 investisseurs investissent dans plus de 5 start-up, ils ne sont que 17 en Suisse (voir Figure 9).

Figure 9 : Moins d'investisseurs réguliers (parts en pour-cent)

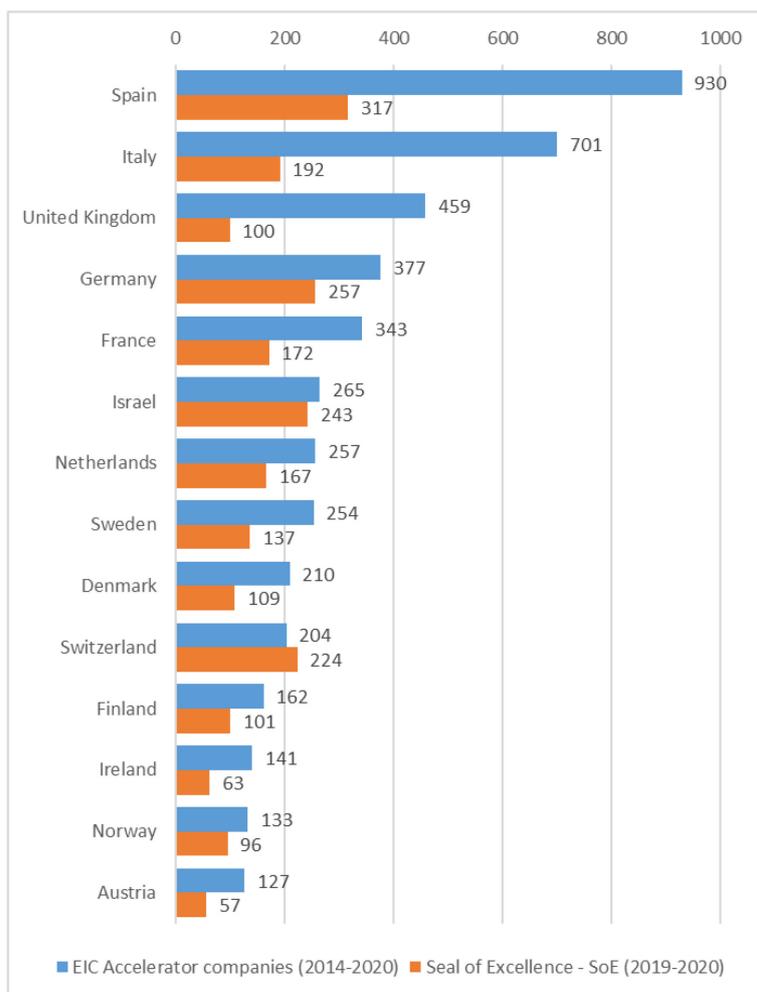


Source : Swiss Startup Radar 2020/2021

Encouragement des start-up au niveau européen

Les offres de financement et de soutien au niveau européen ont gagné en importance pour les start-up suisses, même si leur contribution au financement des start-up reste minime comparée à l'ensemble des investissements dans les start-up. Dans le cadre d'une phase pilote lancée lors du 8^e programme-cadre de recherche de l'UE, Horizon 2020, et devant préparer à la création du Conseil européen de l'innovation, plusieurs dispositifs de soutien en matière d'encouragement de l'innovation ont été rassemblés sous un même toit à partir de 2018. Dans le contexte de ces instruments, les start-up suisses ont obtenu des résultats exceptionnels (voir Figure 10). Malgré la forte concurrence, l'intérêt provenant de Suisse pour ces instruments a été en moyenne nettement supérieur à celui qui a été manifesté pour d'autres instruments du 8^e programme-cadre, ce qui témoigne de leur grande importance.

Figure 10 : EIC Accelerator – Nombre d'entreprises par pays



Source : Deep Tech Europe ; European Innovation Council Pilot Impact Report 2020 ; Commission européenne, septembre 2020

Au cours de la phase-pilote, l'instrument EIC Accelerator a soutenu de manière ciblée une vingtaine de PME et start-up suisses à haut potentiel de croissance par an, un nombre relativement faible. Cet instrument s'entend comme une initiative d'excellence dont peuvent uniquement bénéficier des PME et des start-up dotées d'un fort potentiel d'innovation. Selon les chiffres provisoires, les fonds d'encouragement alloués en 2020 à des PME et des start-up suisses avec le seul instrument EIC Accelerator s'élèveraient à quelque 80 millions de francs, dont la moitié sous la forme de financements de fonds propres. Étant donné que le fonds EIC vise principalement des tours d'investissement cofinancés avec des partenaires privés, ce type de financement peut en outre avoir un effet de levier.

4. Champs d'action (vue d'ensemble)

Le mandat du Conseil fédéral est centré sur l'amélioration du transfert de savoir et de technologie (TST) pour les start-up. Néanmoins, pour garantir un TST efficace, tout l'écosystème des start-up est important : si des barrières fondamentales existent dans les domaines hors TST (par ex. en matière de financement, d'internationalisation ou de support technique), celles-ci affecteront aussi le TST, ou tout au moins rendront les acteurs du système des hautes écoles moins enclins à investir dans la commercialisation des résultats de la recherche. C'est pourquoi le présent rapport prend en considération des **champs d'action centraux situés dans tout l'écosystème des start-up**.

Ci-après, il sera question uniquement des **champs d'action** qui

- (1) relèvent des domaines de compétence de la Confédération²¹ ;
- (2) concernent directement les start-up et sont donc spécifiquement à même de stimuler l'écosystème des start-up.

Les champs d'action sont regroupés ci-après selon les facteurs centraux décrits au chapitre 3. **Pour chaque thème, les mesures décrites sont classées en trois catégories** : (a) mesures déjà prises pour lesquelles il faut garantir une mise en œuvre optimale, (b) mesures d'optimisation qui demandent un examen plus approfondi, et (c) nouvelles mesures et nouveaux champs d'action à examiner de façon approfondie en vue d'une stratégie de croissance plus active en faveur des start-up.

(a) Mise en œuvre de mesures adoptées

Une série de mesures ont déjà été prises ces dernières années pour améliorer les conditions-cadres des start-up.

Actuellement, le projet central susceptible d'apporter une amélioration substantielle de l'encouragement des start-up est la **révision de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)**²². Cette révision traite en particulier le problème résultant du fait qu'actuellement, les projets d'innovation portés par des spin-off des hautes écoles ne peuvent souvent pas bénéficier du soutien d'Innosuisse, à savoir lorsque les propriétaires de la spin-off restent en parallèle employés dans l'établissement de recherche dont ils ont essaimé. La révision prévoit notamment un **encouragement direct des projets d'innovation de jeunes entreprises** avant leur entrée sur le marché (art. 19, al. 3^{bis}, projet LERI).

Le projet de révision de la LERI comporte d'autres éléments centraux destinés à renforcer l'encouragement des start-up. Il prévoit par exemple la possibilité d'octroyer des **contributions à des organisations, à des institutions ou à des personnes qui soutiennent la création et le développement de jeunes entreprises**. De plus, il sera nouvellement possible d'encourager les personnes hautement qualifiées dans le domaine de l'innovation.

En vertu de l'art. 16 de la loi du 17 juin 2016 sur Innosuisse (LASEI, RS 420.2), Innosuisse peut accepter ou se procurer des fonds de tiers (notamment des libéralités de tiers). Dans le cadre des objectifs stratégiques 2018-2020, le Conseil fédéral avait chargé Innosuisse de porter à la connaissance du DEFR un **concept relatif à l'acquisition de fonds de tiers**. Dans son concept du 1^{er} février 2020, le conseil d'administration d'Innosuisse a proposé la création d'un fonds alimenté par des investisseurs privés qui placeraient leur capital à long terme dans des projets sélectionnés par Innosuisse. Le DEFR (SEFRI) procède jusqu'à fin 2021 à des examens approfondis concernant d'autres modèles envisageables, notamment

²¹ Par conséquent, certaines propositions d'experts qui relèvent de la compétence exclusive des hautes écoles, des cantons, etc., ne sont pas prises en considération.

²² Message du 17 février 2021, FF 2021 480

sur des approches qui se limiteraient à des prestations de conseil (en faveur de fonds d'investissement privés existants).

Au cours des dernières années, les **offres d'encouragement au niveau européen** n'ont cessé de gagner en importance pour les start-up suisses, en particulier lors de la phase d'internationalisation et d'expansion des start-up, qui ne trouvent souvent pas d'instrument analogue en Suisse. Or, la Suisse a le statut de pays tiers non associé à Horizon Europe pour les appels à projets 2021. En l'absence d'association à Horizon Europe, certains instruments tels que l'accélérateur EIC ne seront plus accessibles pour les start-up suisses. Dans ce contexte, il s'agit donc **de continuer à viser l'association et d'examiner les possibilités de mesures de remplacement nationales**.

Enfin, un rôle important revient aux **adaptations en cours des conditions-cadres fiscales**, dont profitent aussi les start-up. Cela comprend notamment les mesures relatives à l'imposition des actions des collaborateurs et à l'évaluation des start-up. Certains points de départ ont déjà été identifiés comme champs d'action dans le rapport du groupe d'experts mis en place par le Département fédéral des finances à l'attention du Conseil fédéral²³, et seront pris en compte dans les travaux de suivi du présent rapport.

(b) Mesures d'optimisation

Il importe de continuer à soutenir le développement généralement positif de l'écosystème des start-up en suivant la voie déjà ouverte d'une amélioration continue des conditions-cadres pertinentes pour les start-up (encouragement, cadre réglementaire, etc.). Le rôle subsidiaire de la Confédération et la grande autonomie des acteurs restent déterminants pour atteindre l'objectif. Par conséquent, **il n'est pas question d'une réorientation fondamentale des conditions-cadres politiques**. Néanmoins, **des potentiels d'optimisation** existent à différents niveaux, qu'il s'agit d'identifier et d'exploiter.

(c) Nouveaux champs d'action et mesures

En ce qui concerne les développements sur le plan international, on observe un changement de contexte toujours plus marqué. De nombreux pays, y compris en Europe, évoluent vers une politique de l'innovation plus active (soutien financier direct, allègements fiscaux, crédits, etc.), qui profite également aux start-up. Une sélection de telles initiatives se trouve à l'annexe 3. Ces évolutions pourraient entraîner un désavantage compétitif considérable pour les start-up suisses par rapport à leurs concurrentes européennes.

À moyen terme, l'éventuelle **exclusion de l'accès aux mesures d'encouragement européennes** pourrait encore aggraver cette situation de départ désavantageuse. Dans ce contexte, le risque existe que certaines start-up cherchent à se délocaliser dans un pays de l'UE afin de bénéficier des aides européennes.

Devant cette évolution, il apparaît opportun d'envisager, en Suisse aussi, une **stratégie de croissance active** en faveur des start-up. Les mesures s'inscrivant dans cette stratégie de croissance vont plus loin qu'une simple optimisation et impliquent de nouvelles compétences, de nouvelles bases légales ou, possiblement, de nouveaux besoins de financement.

²³ La place fiscale suisse. Rapport du groupe d'experts de la Confédération, des cantons et des milieux économiques et scientifiques, mis en place par le Département fédéral des finances, 4 décembre 2020. Le groupe d'experts avait pour tâche de proposer des mesures de politique fiscale visant à améliorer les conditions-cadres du secteur privé et à positionner la Suisse en tant que site d'investissement attrayant.

5. Champs d'action Transfert de technologie, propriété intellectuelle et gestion de la technologie

5.1 Amélioration de la technologie de transfert et soutien à la gestion de la PI et de la technologie

Description / situation actuelle

Les droits de la propriété intellectuelle (PI, qui englobe brevets, licences, marques, droits d'auteur, etc.) sont un enjeu majeur pour les start-up. Les brevets et les droits d'utilisation commerciale sous licence qui en découlent jouent un rôle particulièrement important pour les start-up pratiquant une recherche intensive, car ces dernières ne pourraient souvent pas financer leur phase de croissance sans cette source de revenu. À ce titre, les start-up bénéficient d'un soutien essentiel de la part des services de transfert de technologie intégrés aux hautes écoles (Technology Transfer Offices, TTO), de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) et d'autres intermédiaires (par ex. coachs dans le cadre de l'encouragement des start-up d'Innosuisse). La situation en matière de PI, tout comme le soutien en la matière, ont été jugés globalement bons lors d'une enquête réalisée auprès d'experts²⁴.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

Les TTO assument différentes fonctions dans le processus de création : parallèlement au soutien des start-up, ils assurent aussi le renforcement de la PI dans les hautes écoles et représentent les intérêts de ces dernières lors de la concession de licences. Cette double casquette peut créer des **conflits d'intérêt** auxquels les start-up ne sont pas préparées et qui peuvent être problématiques. En conséquence, certains projets encouragés par Innosuisse peuvent par exemple subir des retards, voire, dans les cas extrêmes, être bloqués parce qu'aucun accord n'a pu être trouvé sur la question des licences. Il peut aussi arriver que des start-up, par manque d'expertise en la matière, concluent des accords défavorables à un développement positif de leurs affaires.

Du point de vue de certains experts, il faudrait aussi, en plus de la gestion de la PI, soutenir les start-up de sorte à optimiser **le choix des technologies adaptées (gestion de la technologie) dans la perspective des questions de PI.**

Mesures adoptées

- La révision de la LERI²⁵ prévoit qu'Innosuisse puisse encourager de manière renforcée la mise en valeur des connaissances par des mesures de soutien à l'examen des questions de propriété intellectuelle (par ex. durant la phase d'amorçage de projets d'innovation).
- L'IPI s'est saisi de la question des contrats de licence et de la stratégie de protection et met à disposition des start-up des listes de contrôle relatives à ces deux domaines. En l'espèce, le rôle de l'IPI se limite toutefois à la mise à disposition d'informations.

Mesures d'optimisation

- Examiner – avec le concours des hautes écoles, d'Innosuisse, des coachs et des mentors – de quelle manière il serait possible de désenchevêtrer les deux rôles des TTO et si des exemples de bonnes pratiques pourraient être appliqués à cet effet (par ex. transparence concernant la fourchette des taxes de licence et le rôle des professeurs).

²⁴ BAK Economics (2021): «Startup-Ökosystem in der Schweiz: Schnellere Nutzung wissenschaftlicher Erkenntnisse in der Wirtschaft.» Studie im Auftrag des SBF. <https://www.sbf.admin.ch/content/dam/sbf/de/dokumente/webshop/2021/startup-oekosystem.pdf> (étude en allemand seulement)

²⁵ Message du 17 février 2021, FF 2021 480

- Examiner la possibilité de renforcer encore l'aide proposée par Innosuisse en matière de contrats de licence, notamment dans le cadre du Start-up Coaching et en complément de son offre déjà adéquate en matière d'élaboration d'une stratégie de protection de la PI.

5.2 Prise en compte des coûts de brevetage dans l'encouragement de la recherche et de l'innovation

Description / situation actuelle

Une grande partie des travaux préliminaires au processus d'essaimage se déroule dans la haute école : des premiers travaux de recherche fondamentale aux études de faisabilité et aux travaux de perfectionnement jusqu'au dépôt de brevet final. Les coûts sont très élevés, en particulier ceux du brevetage²⁶, et constituent un obstacle important pour certaines hautes écoles. Dans le cadre de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, l'accent est clairement mis sur le financement de la recherche et – dans le cas des projets FNS – de la publication. Un financement des coûts de brevet (et généralement des coûts des TTO) n'est pas prévu.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

Du fait que les coûts de brevetage ne sont éligibles ni auprès du FNS ni auprès d'Innosuisse, il est possible, lorsque les hautes écoles ne disposent que d'un budget limité pour les brevets, que des résultats de recherche ne puissent pas être brevetés et ne puissent donc pas non plus être mis à disposition de spin-off pour l'exploitation sous licence.

Mesures pour une stratégie de croissance des start-up

- Examiner l'option de prendre en compte, pour une durée limitée (pendant la phase de dépôt d'un brevet), les coûts de brevetage et les dépenses nécessaires à l'évaluation et à la gestion d'une invention ou d'un brevet parmi les coûts éligibles dans certains domaines spécifiques de l'encouragement de l'innovation (et éventuellement aussi de l'encouragement de la recherche). Cela suppose qu'une partie du budget d'encouragement d'Innosuisse (et du FNS) soit réservée aux coûts de brevets ou au transfert de technologie. Actuellement, une telle réglementation est exigée par les TTO européens pour les projets réalisés dans le cadre d'Horizon Europe.

6. Champ d'action Internationalisation

6.1 Développement des offres d'encouragement pour l'internationalisation

Description / situation actuelle

Pour les start-up suisses limitées par un marché intérieur exigü, la possibilité d'une ouverture à l'international est cruciale. La demande des start-up dans ce domaine – en particulier pour les camps d'internationalisation – a fortement augmenté au cours des dernières années et l'accueil réservé à cette offre a été globalement très positif. Il s'agit en premier lieu des offres de Swissnex portant sur la préparation à l'entrée sur le marché dans différents pays et de l'offre d'Enterprise Europe Network. Ces prestations sont, dans chaque cas, axées sur des marchés spécifiques. Les experts jugent toutefois les offres de S-GE et de Swissnex relativement peu adaptées aux besoins spécifiques des start-up.

²⁶ Les taxes relatives au brevet ne constituent généralement en elles-mêmes qu'une partie des coûts liés à la protection d'un brevet. La majeure partie des coûts de brevetage est générée par les prestations de spécialistes ou de conseils en brevets.

Points faibles / obstacles / besoin d’agir

Les offres du domaine start-up de Swissnex sont relativement peu connectées avec d’autres programmes et d’autres établissements nationaux d’encouragement des start-up : ainsi, l’évaluation du réseau Swissnex réalisée en 2019 recommandait non seulement une collaboration plus étroite avec les accélérateurs et incubateurs de start-up existants, mais aussi une communication plus ciblée et plus harmonisée de Swissnex vis-à-vis du public suisse. De plus, les camps d’internationalisation ne sont actuellement proposés que pour des marchés cibles situés en dehors de l’Europe (à l’exception du Royaume-Uni). Un regroupement et un soutien préalables des efforts d’internationalisation en Suisse (par ex. un examen préliminaire visant à identifier quels marchés seraient pertinents) ne font pas partie de l’offre actuelle.

Mesures adoptées

- Regroupement de la présence de start-up à l’étranger lors de salons et de conférences sous la marque ombrelle swiss.tech réunissant S-GE, Présence Suisse, Innosuisse, Swissnex et digitalswitzerland.
- Élargissement de l’offre de camps d’internationalisation d’Innosuisse (notamment par le biais du réseau Swissnex) à une sélection de pays.

Mesures d’optimisation

- Examen de la possibilité de compléter les instruments existants d’encouragement de l’internationalisation de sorte à répondre aux besoins du marché.
- Extension par Innosuisse des camps d’internationalisation existants à de nouveaux marchés extra- et intraeuropéens.
- Examen de la mise en place (en suivant l’exemple de la Suède et des Pays-Bas) d’antennes start-up dans certaines grandes villes européennes, appelées par exemple à organiser des salons permettant aux start-up de se présenter et de lier contact avec des acteurs étrangers.
- Mise en place, par les partenaires swisstech, d’un terminal ou d’une plateforme suisse dédiée à l’internationalisation des start-up (coaching, training, parcours d’internationalisation, etc.), pour une meilleure insertion des offres dans le paysage suisse et pour fédérer les services destinés à différents marchés (y compris l’examen de marchés appropriés).
- Enquête des prestataires d’offres d’internationalisation financées par la Confédération (Swissnex, Innosuisse, S-GE) auprès des start-up ne bénéficiant pas d’un encouragement, afin d’identifier d’éventuelles lacunes dans l’offre.
- Développement des offres Swissnex destinées aux start-up qui ne sont pas encouragées par Innosuisse, par exemple l’Academia Industry Training (AIT), en collaboration avec les leading houses ou grâce à une collaboration renforcée avec les prestataires privés domiciliés en Suisse. Ce faisant, il s’agit cependant de prêter attention à d’éventuels parallélismes pouvant exister avec des mesures d’encouragement existantes – en particulier les camps d’internationalisation d’Innosuisse – et à leurs effets.

Dans ce contexte, il importe également d’examiner les compétences respectives de S-GE, d’Innosuisse et de Swissnex afin d’éviter les doublons dans les domaines mentionnés.

7. Champs d'action Capital humain / accès à la main-d'œuvre qualifiée

7.1 Renforcement des compétences entrepreneuriales dans les hautes écoles

Description / situation actuelle

La disponibilité de personnel qualifié (universitaire) est jugée bonne dans l'ensemble, même si la concurrence est forte pour recruter les meilleurs. Un grand nombre de diplômés MINT ont un haut niveau technique mais sont très spécialisés dans leur domaine, de sorte que l'on manque de bons généralistes. De plus, l'offre de formation entrepreneuriale pourrait être renforcée dans les filières techniques, car si les spécialistes qui en ressortent sont très qualifiés sur les plans scientifique et technologique, ils manquent souvent d'esprit d'entreprise et d'ambition, de sorte qu'ils ne reconnaissent pas les opportunités qui s'offrent à eux ou n'exploitent pas pleinement leur potentiel.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

Les hautes écoles présentent de grandes différences sur les plans des initiatives en faveur des start-up, de la culture d'essaimage, du transfert de technologies et des moyens disponibles. Tandis que certains établissements se sont dotés d'écosystèmes fonctionnels et disposent de moyens importants, d'autres sont nettement en retrait. De plus, la formation est souvent de très haut niveau sur le plan de la recherche et des compétences techniques, mais présente encore un potentiel inexploité en matière de compétences entrepreneuriales.

Mesures adoptées

- Mise en œuvre planifiée de l'encouragement prévu dans le cadre de la révision de la LERI visant à soutenir l'acquisition de compétences axées sur la pratique dans une entreprise fondée sur la science pour les personnes hautement qualifiées issues du monde scientifique ou, réciproquement, l'acquisition de compétences de recherche axées sur les applications dans un établissement de recherche pour les personnes hautement qualifiées issues du monde économique.

Mesures d'optimisation

- Examen de la mise en place, organisée par la Confédération, d'initiatives entrepreneuriales dans les hautes écoles ne disposant pas d'un écosystème des start-up bien établi :
 - Échange d'exemples de bonnes pratiques susceptibles d'être mises en œuvre sans grands moyens financiers (par ex. labels start-up des hautes écoles)
 - Transfert et soutien direct de programmes et d'initiatives à succès de hautes écoles à d'autres hautes écoles ou institutions de recherche (par ex. par le biais d'Innosuisse dans le cadre de ses mesures de formation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat fondé sur la science ou par le biais de contributions liées à des projets au sens de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

7.2 Start-up et accès au personnel qualifié étranger

Description / situation actuelle

Ces dernières années, une série de pays ont introduit des autorisations de séjour et de travail spéciales pour les jeunes entreprises. À ce titre, les personnes qui créent une start-up et la développent bénéficient d'une autorisation de séjour dans ces pays. En Suisse, les étrangers titulaires d'un permis d'établissement et les personnes originaires de l'UE/AELE (en vertu de l'accord sur la libre circulation des personnes) ont le droit de créer une entreprise. En principe, les ressortissants de pays tiers peuvent eux aussi recevoir une autorisation de séjour pour exercer une activité professionnelle auprès d'une start-up. Les créateurs de start-up peuvent être admis en vue de l'exercice d'une activité lucrative indépendante à condition que leur ad-

mission serve les intérêts économiques du pays, que les conditions financières et les exigences relatives à l'exploitation de l'entreprise soient remplies et que les exigences personnelles relatives à l'exercice de l'activité lucrative indépendante visée (qualification) soient remplies (art. 19 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, LEI). Si cela répond aux intérêts économiques du pays, les collaborateurs de start-up peuvent également être admis en vue de l'exercice d'une activité lucrative indépendante lorsque les conditions définies à l'art. 18 LEI sont remplies. Le Conseil fédéral fixe chaque année par contingent le nombre maximum d'autorisations de travail après audition des cantons et des partenaires sociaux.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

Les personnes originaires de pays tiers sont surreprésentées aux niveaux de formation les plus élevés (doctorat) et dans les disciplines MINT. Elles présentent un grand potentiel pour les start-up. **Or, pour les ressortissants de pays tiers, l'obtention d'une autorisation de travail est coûteuse en temps et en argent en raison des limitations qualitatives et quantitatives dans le cadre du système d'admission dual suisse.** Ils ne peuvent pas faire valoir de droit à l'obtention d'une autorisation. Les conditions d'admission et l'absence de droit à faire valoir peuvent rendre l'issue de la procédure incertaine. De plus, les procédures d'autorisation ne sont encore que partiellement numérisées. Par ailleurs, les propriétaires de start-up étrangers sont aujourd'hui également éligibles pour les offres d'encouragement en Suisse, dans la mesure où ils demandent des autorisations de séjour au préalable, de durée limitée dans un premier temps. Lorsque l'autorisation arrive à échéance, on vérifie si les conditions d'admission sont toujours remplies et si l'autorisation de séjour peut être prolongée en conséquence. Il n'existe pas de droit à une prolongation de l'autorisation.

Mesures adoptées

- Procédures de demande et de décision simplifiées relatives aux autorisations de travail et de séjour pour la main-d'œuvre en provenance d'États tiers : il est prévu de simplifier la procédure en l'intégrant dans la plateforme électronique EasyGov (voir Ip 18.3334 Dobler). Une première extension d'EasyGov au domaine des autorisations de travail pour ressortissants étrangers devrait intervenir en 2021.
- La motion 17.3067 « Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici » du conseiller national Marcel Dobler demande au Conseil fédéral de définir les conditions pour que les étrangers formés dans les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales qui sont titulaires d'un master ou d'un doctorat dans des domaines souffrant d'une pénurie avérée de personnel qualifié puissent rester en Suisse et y exercer une activité lucrative facilement et sans formalités excessives. Cet objectif doit être atteint par une exception aux contingents annuels applicables aux autorisations de séjour en vue de l'exercice d'une activité lucrative. Cette motion se trouve actuellement au stade de la mise en œuvre. Le Conseil fédéral adoptera le message correspondant et prendra connaissance des résultats de la consultation vraisemblablement au second semestre 2022.
- De plus, le Conseil fédéral présentera, dans un rapport en exécution du postulat Nattermod 19.3651, les mesures possibles pour optimiser le système d'admission pour la main-d'œuvre en provenance d'États tiers.

Mesures d'optimisation

- En cas d'encouragement explicite (au titre de formation, recherche ou coaching), il faut **augmenter la sécurité juridique pour le maintien de l'autorisation de séjour et réduire les coûts ainsi que la lourdeur de la procédure.** L'accent pourrait être mis sur les créateurs de start-up qui souhaitent s'établir en Suisse avec leur projet (par ex. dans un parc d'innovation), sur les personnes ayant déjà bénéficié d'un encouragement en Suisse (en tant qu'étudiants, doctorants ou post-doc) et qui souhaitent à présent commercialiser les résultats de leurs recherches au moyen d'une start-up ; à cet effet, une instance centrale (par ex. Innosuisse) devrait confirmer que la start-up

présente un haut potentiel d'innovation. Ce mandat d'examen sera pris en compte dans les travaux relatifs aux deux affaires mentionnées plus haut (motion 17.3067 et postulat 19.3651).

8. Champs d'action Conditions-cadres fiscales

8.1 Améliorations concernant la patent box et les déductions fiscales des dépenses de R-D

Description / situation actuelle

Dans le cadre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), des réglementations spéciales encourageant la R-D ont été introduites au niveau cantonal et revêtent une très grande importance aussi pour les start-up : imposition réduite des bénéfices découlant d'inventions (patent box), déduction supplémentaire pour les dépenses de R-D et, sous conditions restrictives, possibilité d'une déduction pour autofinancement.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

Malgré l'entrée en vigueur de la RFFA, la Suisse ne fait pas partie du peloton de tête pour l'encouragement fiscal de la R-D et des activités liées à l'innovation²⁷. Une utilisation systématique de la marge de manœuvre disponible, dans les limites des normes internationales fixées par l'OCDE, aurait des effets positifs pour la R-D et la capacité d'innovation.

L'introduction prévue à l'échelle mondiale d'un taux d'imposition minimal sur les groupes d'entreprises pourrait fondamentalement modifier l'encouragement fiscal de la R-D.

Mesures pour une stratégie de croissance des start-up

- Évaluation d'une part de l'applicabilité et du développement supplémentaire de la patent box (y compris les biens immatériels, les savoir-faire techniques ou les investissements dans les logiciels) et, d'autre part, des possibilités de déduction fiscale des dépenses de R-D. Examen des options de renforcement des principales conditions-cadres fiscales pour la croissance des start-up en vue de l'imposition minimale prévue sur les groupes d'entreprises.

8.2 Amélioration des aspects propres aux start-up concernant l'imposition sur le capital et sur le revenu

Description / situation actuelle

La Suisse dispose a priori d'un environnement fiscal attrayant. L'absence d'imposition sur les gains en capital et les frais relativement bas de création d'entreprise contribuent en partie à ce climat favorable. En droit fiscal suisse, le législateur évite en principe de prévoir des règles spécifiques en fonction des différents types d'entreprise. Il reste que les start-up, qui s'appuient sur des types de financement particuliers, sont confrontées à certains défis auxquels les autres entreprises ne doivent faire face que dans une plus faible mesure.

²⁷ Keuschnigg, Christian (2020), « Wachstumsimpulse für die Schweiz », WPZ Analyse Nr. 24, 23.10.2020

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

- **Limitation dans le temps des reports de pertes** : Pour les start-up dont les activités sont basées sur la recherche, cela peut prendre des années avant de dégager un bénéfice imposable. Compte tenu de la durée de vie d'une entreprise, la limitation de la compensation des pertes entraîne une surimposition.
- **Imposition du capital qui entame la substance des entreprises** : Bien que le capital soit faiblement imposé en Suisse par rapport à d'autres pays, la charge que représente l'impôt sur le capital peut, dans certains cas, être lourde pour les start-up, en particulier pour les entreprises du domaine des biotechnologies : ces start-up requièrent d'importants apports de fonds propres, mais elles ne réalisent pas de chiffre d'affaires/bénéfice pendant plusieurs années.
- **Droit de timbre d'émission sur le capital propre** : Même si le capital propre est exonéré du droit d'émission jusqu'à 1 million de francs (montant de la franchise), cet impôt n'en reste pas moins un inconvénient pour le financement par fonds propres par rapport au financement par fonds de tiers. Or, les start-up n'ont souvent pas d'autre choix que le financement par fonds propres si elles veulent financer une croissance rapide.
- **Impôt sur la fortune des fondateurs** : Les start-up font généralement participer des investisseurs au capital propre. En cas de levée de fonds auprès d'investisseurs, l'impôt sur la fortune peut devenir prohibitif pour les fondateurs détenant une participation importante, qui peuvent être confrontés à des problèmes de liquidité.
- **Imposition des actions de collaborateur** : Les start-up utilisent souvent des plans de participation pour associer les collaborateurs à leur succès économique. À l'instar des autres revenus, les avantages appréciables en argent que les collaborateurs retirent de leur participation sont imposables en tant que revenu. En outre, ils sont également soumis à l'impôt sur la fortune. Or, après quelques tours de financement, la valeur marchande de la start-up peut nettement augmenter.

Lors de la récente modification de la circulaire 37, des améliorations ont été apportées, mais certains obstacles subsistent. Selon les experts consultés, l'imposition des actions de collaborateur reste une charge (temporelle) trop lourde et un grand défi pour les start-up. Cette situation est d'autant plus vraie que les différences entre les cantons sont importantes et qu'un manque de sécurité juridique concernant les méthodes d'estimation se fait ressentir.

Mesures adoptées

- **La prolongation du délai relatif aux reports des pertes** fait l'objet de la motion actuelle CER 21.3001.
- **Imposition du capital qui entame la substance des entreprises** : Dans le cadre du rapport en réponse au postulat Derder 17.4292 « Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance », des mesures d'amélioration concernant l'imposition du capital ont été proposées.
- **Droit de timbre d'émission sur le capital propre** : Le 18 juin 2021, le Conseil national et le Conseil des États ont décidé de supprimer le droit de timbre d'émission sur le capital propre. Le Conseil fédéral soutient cette décision. Le délai référendaire court jusqu'au 7 octobre 2021.
- **Impôt sur la fortune des fondateurs** : Le 30 octobre 2020, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a modifié la circulaire 28. Le montant des fonds levés pendant la phase de lancement n'est plus considéré comme la valeur pour estimer les titres de

participation des entreprises non cotées en vue de l'impôt sur la fortune. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

- **Imposition des actions de collaborateur** : Le 30 octobre 2020, l'AFC a modifié la circulaire 37 en faveur des actions de collaborateur non cotées. Les plus-values sur les actions des collaborateurs ne sont plus prises en compte en tant que revenu imposable après une période de détention de cinq ans. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Pour l'estimation des titres en vue de l'impôt sur le revenu, on peut se référer aux instructions concernant la détermination de la valeur fiscale en vue de l'impôt sur la fortune conformément aux dispositions de la circulaire CSI 28 (circulaire AFC 37).

Les modifications apportées aux circulaires CSI 28 et AFC 37, en particulier, ont des conséquences importantes. Du point de vue du DFF, ces modifications répondent aux principales préoccupations liées à l'amélioration des conditions-cadres fiscales pour les start-up.

Certaines améliorations concernant l'environnement fiscal des start-up sont également identifiées en tant que champs d'action dans le rapport du groupe d'experts mis en place par le Département fédéral des finances à l'attention du Conseil fédéral²⁸ et seront prises en compte dans les travaux de suivi correspondants. Des adaptations seront effectuées dans le cadre des travaux liés à l'imposition de l'économie numérique.

9. Champs d'action Financement

9.1 Fonds d'innovation national et instruments financiers au niveau européen

Description / situation actuelle

La situation de financement des start-up en Suisse s'est nettement améliorée ces dernières années. Néanmoins, les trois quarts environ du capital-risque sont investis lors des phases initiales (cf. chapitre 3). Ainsi, lors de la phase *scale-up*, les offres de financement se font plus rares et les start-up dépendent souvent des capitaux d'investisseurs étrangers.

Les instruments financiers européens ont également gagné en importance (cf. chapitre 3), en particulier pour les start-up qui souhaitent mettre des innovations technologiques sur le marché et qui ont un fort besoin en capitaux. Pour les entreprises à forte intensité technologique, il est essentiel d'avoir une croissance rapide au cours de cette phase afin d'amortir les investissements préalables avant que la durée de protection des brevets n'expire. Le financement n'est toutefois pas le seul aspect à prendre en compte. La réputation de la start-up et, partant, de meilleures possibilités d'accès au marché européen et à l'écosystème des start-up en Europe sont également importants.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

L'enquête effectuée auprès des experts confirme que la situation de financement des start-up est bonne dans l'ensemble, même si leurs points de vue sont moins concordants en ce qui concerne les possibilités de financement lors de la phase *scale-up*. Selon certains experts, bien que le financement par capital-risque connaisse une nette augmentation, il reste insuffisant dans la phase *scale-up*. Cette lacune représente un obstacle majeur pour l'internationalisation des start-up.

Dans le cadre d'Horizon Europe et des programmes et initiatives qui y sont liés, la Suisse est considérée jusqu'à nouvel avis comme un pays tiers non associé. Ce statut s'applique notamment à tous les appels à projets de l'année 2021. L'accès aux instruments récemment conçus du Conseil européen de l'innovation (EIC) est également menacé.

²⁸ La place fiscale suisse. Rapport du groupe d'experts de la Confédération, des cantons et des milieux économiques et scientifiques, mis en place par le Département fédéral des finances, 4 décembre 2020. Le groupe d'experts avait pour tâche de proposer des mesures de politique fiscale visant à améliorer les conditions-cadres du secteur privé et à positionner la Suisse en tant que site d'investissement attractif.

Dans ce contexte, les start-up suisses pourront encore demander un soutien financier à l'EIC, mais seulement à condition qu'elles s'établissent ensuite dans un État membre de l'UE ou dans un pays associé à Horizon Europe. Il y a donc un risque de voir des start-up prometteuses quitter la Suisse en raison de possibilités d'encouragement plus attractives dans d'autres pays. Ces dernières années, les pays voisins de la Suisse ont intensifié leurs efforts dans le domaine de l'encouragement des start-up (cf. annexe 3 pour un aperçu de quelques initiatives). Sans accès aux instruments du programme-cadre européen, les start-up suisses ont peu de chances de trouver des instruments comparables en Suisse.

Filiale de la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement (FEI) est l'acteur le plus important en Europe dans le domaine du financement par capital-risque et des garanties pour les PME, y compris les start-up. Lorsque le FEI finance une start-up, il envoie un signal, en tant qu'investisseur principal, aux fonds de pension dans toute l'Europe. Au vu de la taille et de l'importance du FEI, il semble impossible qu'un fonds strictement national puisse remplir les mêmes fonctions en Suisse. Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas participé au FEI, que ce soit au niveau technique ou au niveau financier. Une collaboration entre la Suisse et le FEI – combinée à une initiative au niveau national – aurait sans doute un effet positif sur les investissements en capital-risque en général, et sur ceux des fonds de pension en particulier.

Mesures adoptées

Encouragement des projets d'innovation de start-up dans le cadre de la révision de la LERI.

Mesures pour une stratégie de croissance des start-up

Améliorations fondamentales des conditions-cadres en vue d'un renforcement du financement des start-up lors de la phase *scale-up* :

- Examen des possibilités d'acquisition et d'utilisation de fonds de tiers par Innosuisse (cf. concept relatif à l'acquisition de fonds de tiers dans le chapitre 4, let. a).
- Examen des avantages, des inconvénients et des bases nécessaires à la création d'un fonds d'innovation suisse pour la phase *scale-up* des start-up.
- Examen d'une collaboration étroite avec le FEI afin de consolider et de développer le marché suisse du capital-risque.
- Examen d'une participation aux différents instruments du programme InvestEU.

→ Voir également les mesures répertoriées dans le chapitre 6.1 « Développement des offres d'encouragement pour l'internationalisation » dans le but d'améliorer l'accès au marché européen et à l'écosystème des start-up en Europe.

9.2 Renforcement ciblé de la Suisse en tant que pôle d'investissement

Description / situation actuelle

Une part comparativement élevée du financement (environ $\frac{3}{4}$ des investissements en capital-risque) provient d'investisseurs étrangers. À l'inverse, les investisseurs suisses investissent une part supérieure à la moyenne (en comparaison internationale) à l'étranger. Les investisseurs étrangers sont particulièrement importants lors des levées de fonds plus importantes au cours des phases ultérieures.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

Un fort maillage international est en principe un indicateur d'un marché dynamique. De plus, la base d'investisseurs en Suisse étant réduite et plutôt hétérogène, les start-up ont plus de mal à remplacer des investisseurs existants en cas de changement de stratégie. Cependant, il faut garder à l'œil les éventuels effets secondaires que peut entraîner une forte dépendance d'investisseurs étrangers, tels que la pression des investisseurs exercée sur les start-up afin

qu'elles quittent la Suisse après y avoir bénéficié des mesures d'encouragement lors de la phase de démarrage. Enfin, les investissements provenant des caisses de pension (au titre d'investissement alternatif) restent relativement peu importants.

Mesures prévues

- Lors de la séance du 4 décembre 2020, l'OFAS a soumis au Conseil fédéral une note de discussion pour proposer l'introduction d'une nouvelle catégorie de placement pour les placements suisses non cotés, dans laquelle il serait possible d'investir jusqu'à 5 % du total des placements. Cette adaptation sera mise en œuvre en 2021 dans le cadre de la modification en cours de l'ordonnance concernée. Les placements en question seront donc retirés de la catégorie actuelle « investissement alternatif ». Un nouveau traitement réglementaire devrait entraîner un attrait pour ce type d'investissement.

Mesures d'optimisation

- Organisation, à l'attention des investisseurs à l'étranger, de séances d'information axées sur la place économique suisse pour éviter que le financement de start-up suisses par des investisseurs étrangers n'entraîne leur délocalisation.
- Pour s'assurer que les start-up maintiennent d'importantes activités en Suisse même pendant la phase d'internationalisation, il est essentiel de leur offrir un soutien à l'internationalisation, notamment pour l'accès au marché.

→ Mesures répertoriées dans la partie 6.1 « Développement des offres d'encouragement pour l'internationalisation »

10. Champs d'action Conditions-cadres réglementaires

10.1 Processus de fondation et coûts liés à la création d'entreprises

Description / situation actuelle

En Suisse, les coûts liés à la création d'une entreprise restent élevés et les démarches durent plus longtemps que dans les autres pays. Toutefois, une grande partie des coûts est imputable à des clarifications juridiques auxquelles il est difficile de renoncer.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

L'identité électronique (e-ID) est un élément-clé de la numérisation. En Suisse, il n'existe pour l'instant aucune e-ID reconnue et approuvée par la Confédération. Ainsi, sur Internet, personne ne peut s'identifier clairement ou vérifier l'identité des autres. L'essor de la numérisation fait apparaître un besoin toujours plus pressant de disposer de l'identité électronique. L'e-ID est une base qui s'impose depuis longtemps et qui permettrait aux Suisses d'effectuer des opérations sur Internet de manière simple et sûre. Elle est nécessaire pour de nombreuses solutions de cyberadministration et de nouvelles applications numériques dans le secteur privé.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a proposé au Parlement de supprimer l'obligation de recourir à un acte authentique lors de la fondation ou de la dissolution d'une entreprise (à structure simple) dotée de la personnalité juridique. Le Parlement a toutefois refusé cette proposition de révision.

Mesures adoptées

- Mise en place d'une identité électronique en vue d'une numérisation systématique de tous les processus de fondation

10.2 Projets pilotes dans l'optique du développement des conditions-cadres juridiques (« regulatory sandboxes »)

Description / situation actuelle

Dans les secteurs réglementés, les conditions-cadres réglementaires peuvent être un frein aux innovations. C'est pourquoi des projets pilotes sont mis en place afin de tester des technologies, des modèles d'affaires ou des produits innovants en s'affranchissant de certaines dispositions légales dans un cadre limité (« regulatory sandbox » ou « bac à sable réglementaire ») et d'acquérir ainsi une expérience dans l'optique d'une éventuelle modification de loi. Les projets pilotes doivent en principe déjà être prévus dans la loi et remplir certaines conditions.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

En Suisse, une regulatory sandbox existe déjà dans le domaine de la technologie financière (Fintech). Dans le cadre de la [révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité](#) (LApEI), des dispositions légales ont été élaborées pour permettre la mise en place d'une autre [regulatory sandbox](#) dans le secteur de l'énergie. Le Conseil fédéral a pris sa décision à ce sujet le 18 juin 2021 (art. 23a du projet, FF 2021 1667).

Mesures d'optimisation

- Examen des bases nécessaires pour exploiter d'autres projets pilotes permettant de tester des technologies, des modèles d'affaires et des produits dans des conditions réglementaires modifiées (regulatory sandboxes) et de faire évoluer le cadre juridique sur la base des enseignements tirés de cette expérience (entre autres dans le domaine des Fintech).

11. Champs d'action Approfondir les savoirs de base

11.1 Amélioration du recensement statistique des start-up

Description / situation actuelle

Il n'existe pas aujourd'hui de statistiques officielles qui fourniraient des informations fiables sur les start-up. Les données actuelles découlent dans une large mesure d'enquêtes menées par des organisations privées. De ce fait, il est difficile d'analyser et de suivre de près la situation des start-up et les mesures d'encouragement dont elles bénéficient.

Mesures d'optimisation

- Recensement statistique des start-up dans les statistiques pertinentes (comme les statistiques relatives à la R-D).
- Enquête régulière sur l'innovation auprès des start-up, comportant un sondage systématique et récurrent pour identifier les obstacles / barrières à l'innovation, ou mise sur pied de statistiques distinctes, comparables aux statistiques internationales.

11.2 Analyse des motifs de délocalisation des start-up

Description / situation actuelle

Les start-up se distinguent essentiellement par un fort potentiel de croissance. Le marché suisse étant relativement petit, les start-up établies en Suisse doivent songer dès le début à leur internationalisation comme condition de leur extension. Les start-up qui connaissent le succès développent souvent une grande partie de leurs activités à l'étranger pendant la phase de croissance. L'internationalisation est un trait caractéristique des start-up prometteuses ; elle ne doit donc nullement être entravée.

Points faibles / obstacles / besoin d'agir

Certaines start-up suisses couronnées de succès ont délocalisé presque la totalité de leurs activités à l'étranger. Les raisons de ces transferts sont nombreuses : accès au marché, encouragement de l'innovation, exigences des investisseurs, pénurie de main d'œuvre qualifiée, etc. Il n'est cependant pas possible de les examiner en détail dans le cadre du présent mandat.

Mesures d'optimisation

- Analyse approfondie des motifs de délocalisation des start-up dans le but de maintenir une création de valeur élevée en Suisse, notamment de la part des start-up qui ont bénéficié d'un encouragement.

Bibliographie

Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes : [Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes](#)

BAK Economics (2021). *Startup-Ökosystem in der Schweiz: Schnellere Nutzung wissenschaftlicher Erkenntnisse in der Wirtschaft*. Étude mandatée par le SEFRI (en allemand uniquement) : <https://www.sbf.admin.ch/content/dam/sbf/de/dokumente/webshop/2021/startup-oekosystem.pdf>

Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI) : [RS 142.20 \(admin.ch\)](#)

Conseil fédéral. *Allègement administratif – Bilan des années 2016 à 2019*, 27 novembre 2019 : [59287.pdf \(admin.ch\)](#)

Calvino F, Criscuolo C, Menon C (2016). *No Country for Young Firms? Start-up Dynamics and National Policies*. OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, No. 29 : [5jm22p40c8mw-en.pdf \(oecd-ilibrary.org\)](#)

Commission européenne. *European Innovation Scoreboard 2020*. [DocsRoom – European Commission \(europa.eu\)](#)

Commission européenne. *Study on the effectiveness of public innovation support for SMEs in Europe*. Brussels, 2021 : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/d031aa03-9295-11eb-b85c-01aa75ed71a1>

La place fiscale suisse – rapport du groupe d'experts de la Confédération, des cantons et des milieux économiques et scientifiques, mis en place par le Département fédéral des finances, 4 décembre 2020 : [La place fiscale suisse : rapport du groupe d'experts \(admin.ch\)](#)

Keuschnigg Christian (2020). *Wachstumsimpulse für die Schweiz*. WPZ Analyse Nr. 24, 23.10.2020 (en allemand uniquement) : www.wpz-fgn.com/wp-content/uploads/PA24WachstumsimpulseSchweiz.pdf

Klenow, P J and Li H (2020). *Innovative Growth Accounting*. In NBER Macroeconomics Annual 2020, Vol. 35, University of Chicago Press : <https://doi.org/10.3386/w27015>

Breschi S, Lassébie J, Menon C. *A portrait of innovative start-ups across countries*. OECD Science (2018), Technology and Industry Working Papers 2018/02 : [f9ff02f4-en.pdf \(oecd-ilibrary.org\)](#)

SEFRI. Rapport *Recherche et innovation en Suisse 2020* : [Recherche et innovation en Suisse 2020 \(admin.ch\)](#)

Schäfer Prof. Dr. Dirk, Hohmann Dr. Florian, Tinner Daniel (2020). *How to Build a Successful Startup Ecosystem: Best Practices, EIF and Matching Funds – Considerations for Switzerland*. Université de Saint-Gall.

SECO. *Statistische Grundlagen zu Neugründungen und wachstumsstarken Unternehmen*. 2016 (en allemand uniquement) : [Statistische Grundlagen zu Neugründungen und wachstumsstarken Unternehmen \(admin.ch\)](#)

Startup Radar, 2018/19 : [Swiss Startup Radar 2018/19](#)

Startup Radar, 2020/21 : [Swiss Startup Radar 2020/21](#)

Annexe 1 : Aperçu synoptique des résultats de l'enquête auprès d'experts

Une base importante pour déterminer le besoin d'action et définir les mesures correspondantes est une vaste enquête réalisée auprès d'experts sous la forme d'entretiens semi-directifs. À cet effet, un guide d'entretien a été élaboré pour interroger les experts sur l'importance et la disponibilité des offres, sur les lacunes, les obstacles et les améliorations possibles concernant une série de thèmes. Il ne s'agissait donc pas d'un questionnaire rigide, mais d'un fil conducteur permettant de mener une discussion ouverte (voir le fil conducteur dans l'annexe 2).

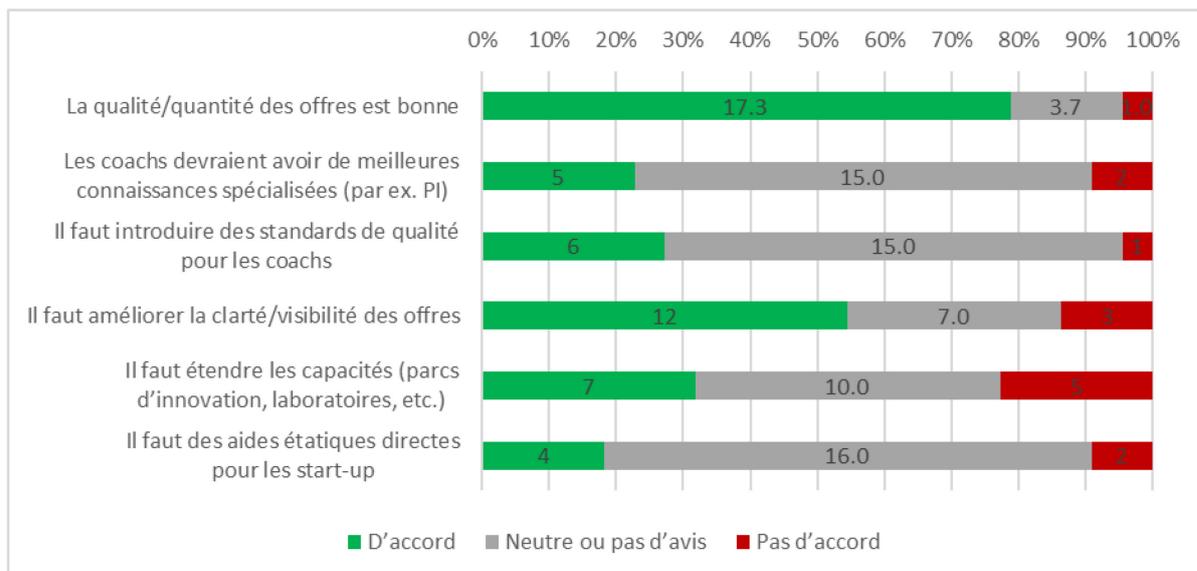
Avec une pondération différente selon les compétences spécifiques de chaque partenaire d'entretien, les discussions ont porté sur les blocs thématiques suivants :

- Infrastructure / conseil / soutien (incubateurs, parcs technologiques, etc.)
- Projets d'encouragement (Innosuisse, programme BRIDGE du FNS, programmes d'encouragement européens)
- Soutien apporté par les hautes écoles / les établissements de recherche
- Aide à l'internationalisation
- Propriété intellectuelle (effets des droits de propriété intellectuelle sur le TST / protection de la propriété intellectuelle des start-up)
- Financement
- Fiscalité
- Présence d'une main-d'œuvre qualifiée
- Rôle de l'État : Administration publique / Réglementation

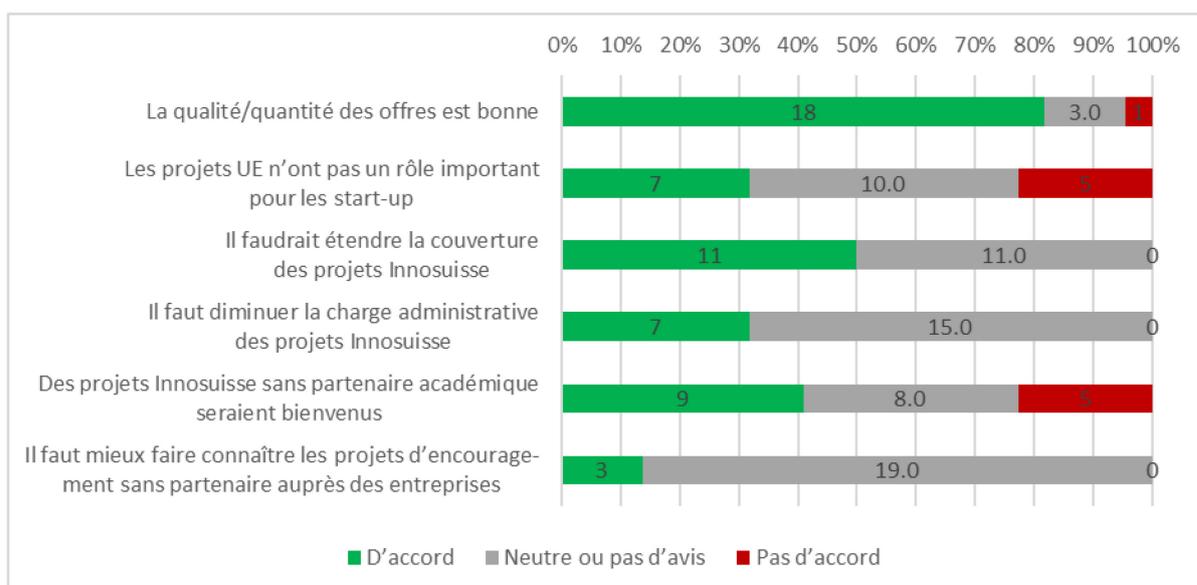
Les figures ci-après présentent une **synthèse des principales réponses des experts consultés, regroupées graphiquement selon leur fréquence**. À cet effet, les réponses données lors de chaque entretien ont été classées a posteriori dans la catégorie de réponse à laquelle elles correspondaient le mieux entre les quatre catégories possibles suivantes : « d'accord avec l'affirmation / la mesure », « pas d'accord », une « position neutre » ou « pas d'avis / question non abordée »).

Il est à noter qu'une large part d'interprétation a été nécessaire en particulier pour les avis relatifs aux différentes mesures proposées, du fait que ces dernières ont été formulées a posteriori sur la base des entretiens et qu'elles n'ont donc pas pu faire l'objet de questions directes. Il s'ensuit que le nombre relativement élevé d'expertes et d'experts n'ayant « pas d'avis » sur une question (une catégorie qui n'est pas comptée séparément ci-après) ne saurait être interprété comme le signe d'une question considérée « sans importance ». On trouvera des informations complémentaires et des interprétations détaillées selon l'ancrage institutionnel des partenaires d'entretien dans le rapport *Startup-Ökosystem Schweiz: Schnellere Nutzung wissenschaftlicher Erkenntnisse in der Wirtschaft* (en allemand, non traduit).

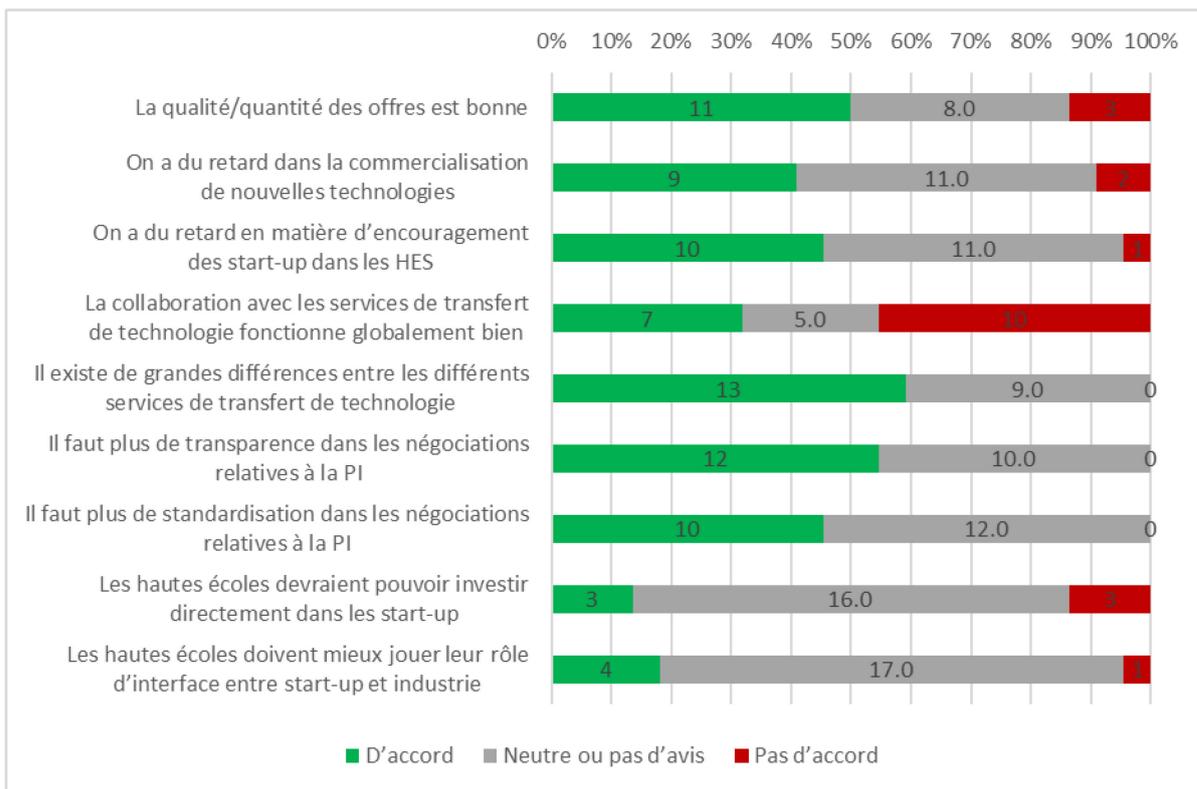
1. Infrastructure / soutien



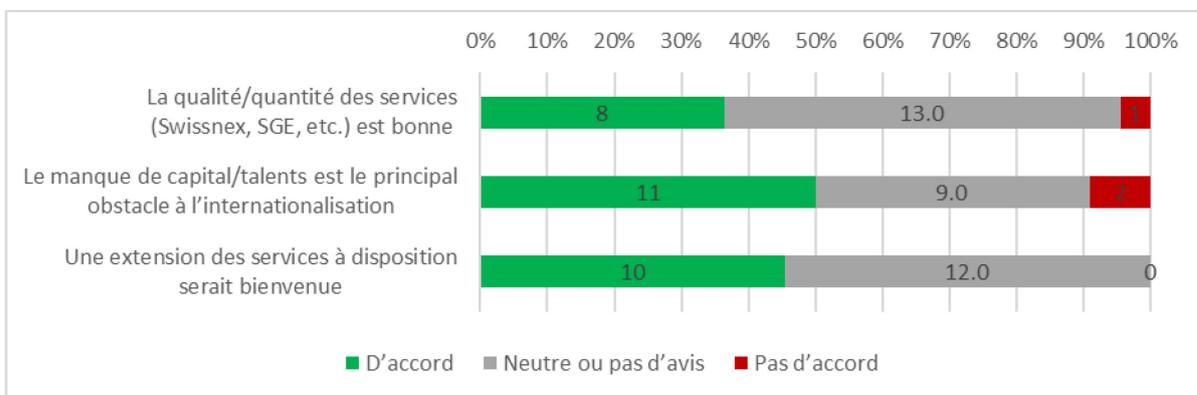
2. Projets d'encouragement



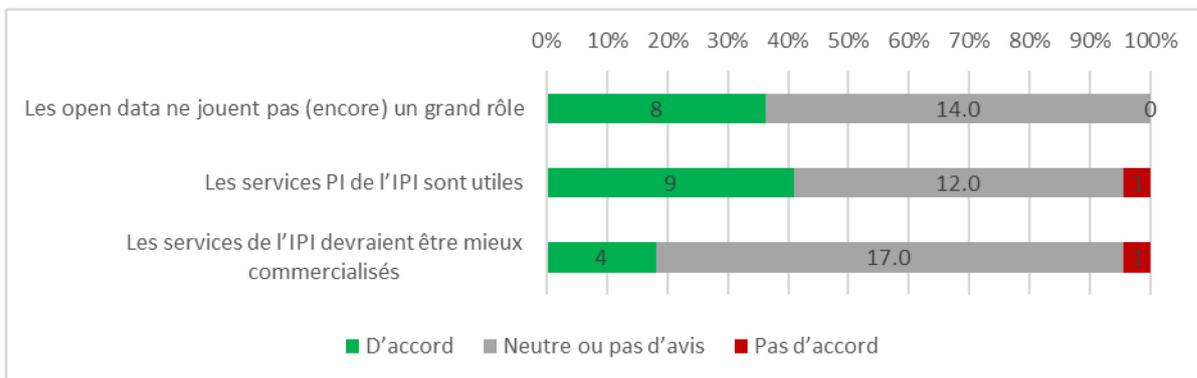
3. Soutien des hautes écoles / des établissements de recherche



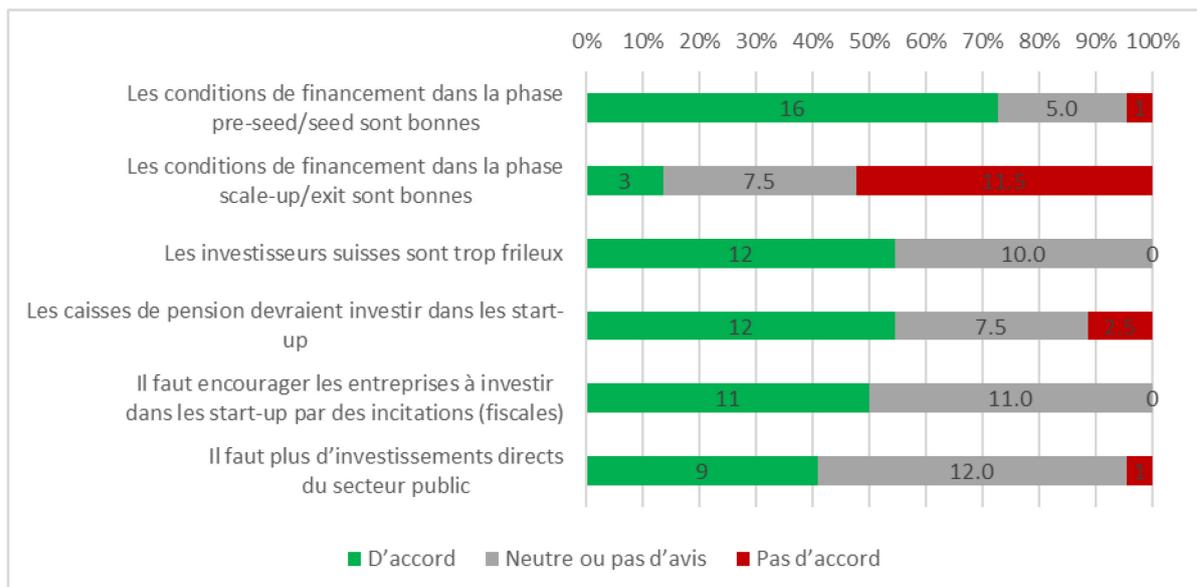
4. Internationalisation



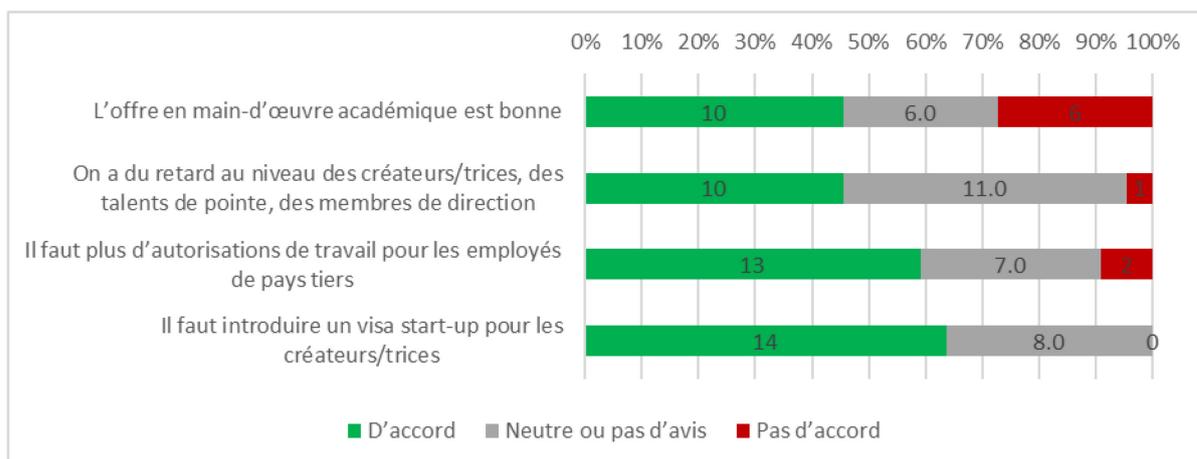
5. Propriété intellectuelle



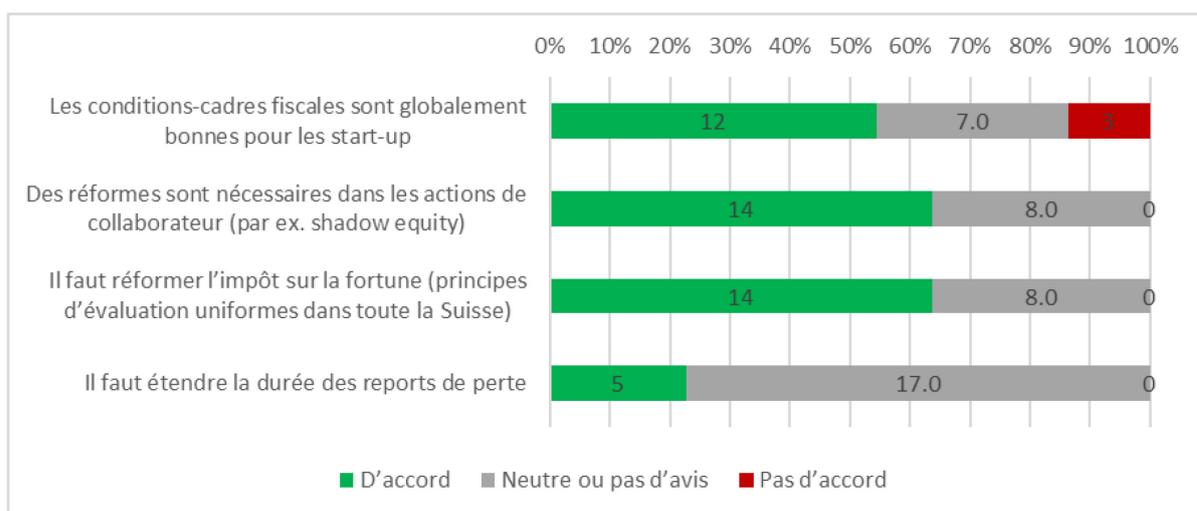
6. Financement



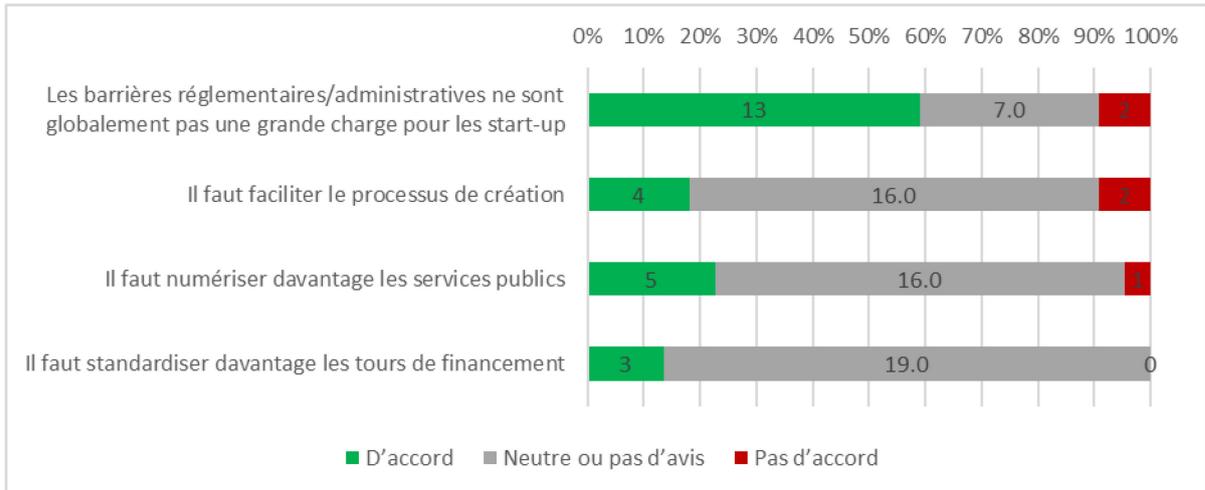
7. Accès à la main d'œuvre qualifiée



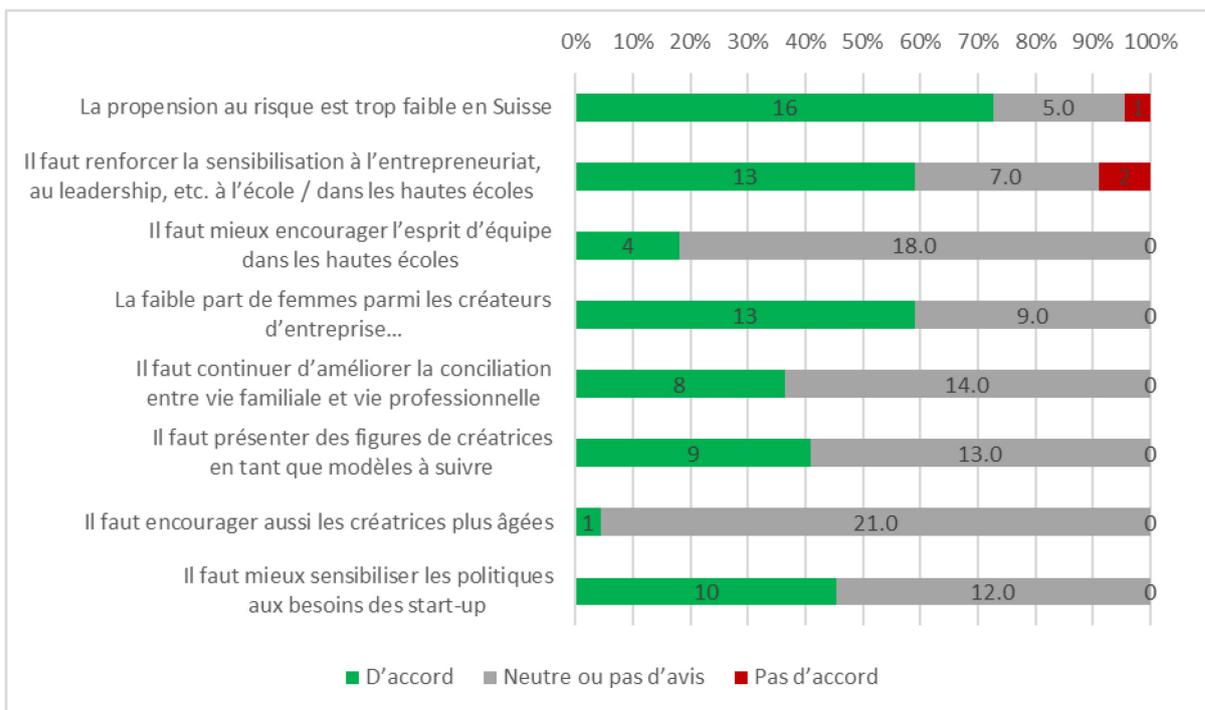
8. Fiscalité



9. Réglementations / coûts administratifs



10. Autres aspects



Annexe 2 : Fil conducteur pour les entretiens avec des experts

Conditions-cadres pour les start-up : infrastructure / conseil / soutien (incubateurs, parcs technologiques, etc.)

- a. À quel point l'infrastructure et le conseil des incubateurs et des parcs technologiques sont-ils importants pour le développement des start-up en Suisse ? De quels types d'encouragement/de services les start-up ont-elles besoin ?
- b. Dans quelle mesure ces offres sont-elles disponibles en Suisse ?
- c. L'accès à l'infrastructure/aux offres de conseil est-il suffisamment aisé ? Les informations en la matière sont-elles satisfaisantes ?
- d. Est-il possible, pour une start-up en Suisse, de garder une vue d'ensemble des offres TST ? Est-il nécessaire de mieux coordonner les offres ?
- e. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- f. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?
- g. Question seulement aux experts de la catégorie D : dans quelle mesure les start-up sont-elles des « creusets d'innovation » pour les membres des associations ? Quelles sont les formes de coopération existantes ?
- h. Question seulement aux experts de la catégorie B : comment est structurée la coopération entre la recherche/les hautes écoles et les incubateurs/les parcs technologiques ?

Conditions-cadres pour les start-up : projets d'encouragement

(Innosuisse, programme BRIDGE du FNS, programmes d'encouragement européens)

- a. À quel point les projets d'encouragement nationaux et internationaux sont-ils importants pour le développement des start-up en Suisse ?
- b. Dans quelle mesure ces projets sont-ils disponibles en Suisse ?
- c. L'accès à ces projets est-il suffisamment aisé ? Les informations en la matière sont-elles satisfaisantes ?
- d. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- e. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Soutien des hautes écoles/des établissements de recherche

- a. À quel point la coopération avec les hautes écoles/les établissements de recherche est-elle importante pour les start-up en Suisse ? Comment évolue-t-elle au cours des différentes phases de développement des start-up (pré-amorçage, création de la start-up, mise à l'échelle + croissance, sortie) ?
- b. Quelles sont les possibilités de coopération avec les hautes écoles/les établissements de recherche choisies par les start-up ? Quelles sont les formes de coopération principales ? Les formes de coopération et l'importance de chacune d'entre elles sont-elles différentes selon la phase de développement de la start-up ?
- c. L'accès à la coopération avec les hautes écoles/les établissements de recherche est-il suffisamment aisé en Suisse ? Les informations en la matière sont-elles satisfaisantes ?
- d. Les hautes écoles suisses ont-elles les compétences attendues ?
- e. Des améliorations doivent-elles être apportées à la coopération entre les chercheurs et les offices de TST au sein des universités/des hautes écoles spécialisées ? Les chercheurs sont-ils intéressés par la coopération ou la création de start-up ? Les offices de TST disposent-ils de suffisamment de ressources ? Les offices de TST n'ont-ils pas toutes les compétences ou toute la liberté d'action requises ?
- f. Quel est le rôle de la coopération avec les hautes écoles/les établissements de recherche situés à l'étranger ?

- g. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- h. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Aide à l'internationalisation

- a. À quel point l'internationalisation ou la coopération avec des partenaires d'innovation internationaux sont-elles importantes pour les start-up en Suisse ?
- b. De quels types d'encouragement/de services les start-up ont-elles besoin ? Dans quelle mesure ces offres et ces services sont-ils disponibles en Suisse (par ex. au sein du réseau Swissnex) ?
- c. Quelle est l'utilité réelle de ces offres ? Celles-ci sont-elles facilement accessibles ? De bonnes informations sont-elles disponibles à ce sujet ?
- d. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- e. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Effet des droits de propriété intellectuelle sur le TST

- a. Les droits actuels de propriété intellectuelle favorisent-ils ou freinent-ils la création et le développement des start-up et du TST ? La propriété intellectuelle empêche-t-elle l'accès à ces connaissances ou l'utilisation de celles-ci ?
- b. Quel rôle jouent les offres de données en libre accès (open data) et la science ouverte (open science) dans le TST ?
- c. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- d. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?
- e. Question seulement aux experts de la catégorie B : quelle est la politique d'octroi de licences poursuivie par les hautes écoles qui coopèrent avec des start-up ?

Protection de la propriété intellectuelle des start-up

- a. À quel point les brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle sont-ils importants pour les start-up ? De quels services de protection de la propriété intellectuelle les start-up ont-elles besoin ?
- b. Dans quelle mesure des services de propriété intellectuelle sont-ils disponibles en Suisse ? L'accès à ces services est-il suffisamment aisé ? Les informations en la matière sont-elles satisfaisantes ?
- c. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- d. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Financement

- a. À quel point des possibilités de financement différentes/le capital-risque sont-ils importants pour les start-up ?
- b. Le capital-risque est-il disponible en quantité suffisante pour les start-up en Suisse, quelle que soit la phase de leur développement (pré-amorçage, création de la start-up, mise à l'échelle + croissance, sortie) ? Si ce n'est pas le cas, quelles stratégies de financement de substitution sont/ont été mises en place et comment faciliter l'accès au capital-risque ?
- c. Les informations concernant les différentes possibilités de financement sont-elles satisfaisantes ?
- d. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- e. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Fiscalité

- a. Quelle est l'importance du cadre fiscal pour les start-up en Suisse ?
- b. Dans quelle mesure le système fiscal suisse est-il adapté aux start-up ? Que dire de la charge fiscale en Suisse par rapport à celle d'autres pays ? Des améliorations sont-elles possibles dans l'imposition des actions de collaborateur ou des options de fondateur/de collaborateur ?
- c. Par quelles incitations fiscales encourager l'innovation des start-up ou le financement du capital-risque ? Devrait-il être possible de constituer des provisions pour sa propre recherche-développement ?
- d. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- e. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Présence d'une main-d'œuvre qualifiée

- a. Quelle est l'importance pour les start-up en Suisse de pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée ?
- b. La quantité de main-d'œuvre (hautement) qualifiée est-elle suffisante ? Quel est le type de main-d'œuvre dont manque la Suisse (personnel technique ? diplômés MINT ? personnel doté du savoir-faire commercial requis ? personnel académique/non académique ? personnel hautement qualifié ou quelques personnes clés dotées de qualifications supérieures ?)
- c. L'accès à la main-d'œuvre étrangère (hautement) qualifiée est-il suffisamment aisé (comment attirer et retenir cette main-d'œuvre, visa pour les créateurs de start-up, personnes issues de pays tiers, permis de travail délivré après les études) ?
- d. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- e. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Administration publique

- a. À quel point les obstacles administratifs sont-ils élevés pour les start-up en Suisse ?
- b. Comment abaisser les obstacles administratifs à la création d'entreprises ? Le droit des faillites peut-il être amélioré (« création après un échec ») ?
- c. Une modification des assurances sociales est-elle souhaitable ?
- d. Quels sont les obstacles ? Quelles sont les améliorations possibles ? Quelles sont les lacunes ?
- e. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?

Réglementations

- a. Quelles sont les réglementations supplémentaires particulièrement importantes pour les start-up en Suisse ? Ces réglementations sont-elles favorables ou contraignantes pour les start-up ?
- b. L'insécurité juridique est-elle un sujet de préoccupation pour les start-up, à une phase ou à une autre de leur développement ?
- c. Des « bacs à sable » (sandboxes) seraient-ils utiles aux start-up ?
- d. Des améliorations peuvent-elles être apportées à ces réglementations ou à l'insécurité juridique ?
- e. Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?
- f. Les mesures TST sont-elles dûment coordonnées entre la Confédération et les cantons ?

- g. Question seulement aux experts de la catégorie C : quelles démarches entreprenez-vous pour vous coordonner avec d'autres institutions d'encouragement et avec les politiques publiques ?

Autres aspects ?

- a. Comment évaluer la propension des personnes en formation ou des personnes actives en Suisse à prendre le risque de créer une entreprise ? Est-ce un facteur important pour le développement de la start-up ?
- b. Est-il souhaitable d'encourager la propension au risque ? Si oui, de quelle manière ? L'introduction de modules correspondants dans (différentes) filières de formation apporterait-elle des avantages ?
- c. À quel manque de connaissances en particulier imputer la difficulté de créer une start-up ou de la développer ? Comment y remédier ? Existe-t-il des exemples de bonnes pratiques qui ont démontré leur utilité à l'étranger ?
- d. Les rencontres de réseautage sont-elles suffisamment nombreuses en Suisse (par ex. salons professionnels, prix et distinctions) ?
- e. Comment encourager la diversité sociale et culturelle des créateurs de start-up et augmenter la part des femmes parmi eux ?

Annexe 3 : Quelques initiatives étrangères en matière de start-up

De nombreux pays européens mènent une politique de plus en plus dynamique en matière d'innovation en ciblant spécifiquement les start-up. Pour ce faire, ils ont recours à différents instruments, tels que les soutiens financiers directs, les allègements fiscaux, les crédits, les offres de conseil et de mise en réseau. Au fil des dernières années, la signification de ces outils pour les start-up n'a cessé de croître, tout particulièrement pour celles qui traversent une phase d'internationalisation et d'expansion.

Quelques pays européens qui ont recours à de tels instruments figurent ci-dessous à titre d'exemple.

1. Allemagne

L'Allemagne se démarque des autres pays européens par le caractère régional de la création d'entreprises. Il existe plus de 300 pépinières d'entreprises, dont l'activité se concentre sur les technologies de pointe et les thèmes porteurs d'avenir. Elles sont pour la plupart soutenues par les pouvoirs publics, notamment par le biais des programmes d'encouragement des communes ou de l'État.

Le 24 mars 2021, le gouvernement allemand a annoncé mettre à disposition 10 milliards d'euros en vue de la création d'un fonds participatif consacré aux technologies d'avenir (*Zukunftsfonds* en allemand)²⁹. Avec la contribution d'investisseurs privés, ce fonds devrait s'élever au total à 30 milliards d'euros, qui seront notamment versés au cours des 10 prochaines années à des start-up en phase de croissance et ayant des besoins élevés en capital. L'établissement de crédit pour la reconstruction *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (ci-après *KfW*)³⁰ a été chargé de la mise en œuvre.

Ce fonds est destiné à financer différentes mesures (ci-dessous) visant à promouvoir les technologies d'avenir.

- La **KfW** augmentera son volume de crédits d'engagement destiné aux fonds de croissance, aux fonds de capital-risque (*venture capital*) et aux prêts d'amorçage-investissement (*venture debt*) de quelque 2,5 milliards d'euros pendant les dix prochaines années. Ce faisant, elle concentrera ses investissements sur la croissance des start-up. Les investissements seront soumis aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux co-investisseurs privés (en vertu du principe *pari passu*).
- **Facilité pour la croissance FEI** : à l'instar du Programme de rétablissement européen (*European Recovery Program*, ERP) et de la Facilité pour la croissance du Fonds européen d'investissement (FEI), une facilité de 3,5 milliards d'euros sera mise sur pied pour investir dans les fonds de croissance et les cycles de financement de la croissance des start-up. Les investissements seront soumis aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux co-investisseurs privés (en vertu du principe *pari passu*).
- **DeepTech Future Fonds** : ce fonds, qui s'élève actuellement à 1 milliard d'euros, vise à soutenir financièrement sur le long terme les entreprises fortement novatrices (entreprises *DeepTech*) en mettant tous les investisseurs sur un pied d'égalité. Ces entreprises développent des technologies innovantes qui peuvent profondément influencer l'ensemble de l'économie. Le but du *DeepTech Future Fonds* est de porter ces technologies à maturité.

²⁹ [Le Gouvernement fédéral renforce le financement des start-up en Allemagne \(Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie; en allemand uniquement\)](#)

³⁰ La KfW est la troisième plus grande banque de développement au monde et la troisième banque allemande en termes de bilan. Elle a été créée le 16 décembre 1948 avec pour objectif de financer la reconstruction de l'économie allemande. Le Ministère fédéral des Finances (BMF) dispose du droit de regard (source : [wikipedia](#)).

Le gouvernement allemand a également adopté la nouvelle loi sur la localisation des fonds³¹. Outre une adaptation au droit de l'Union européenne, cette dernière prévoit différentes mesures sur les plans réglementaire et fiscal visant à rendre les fonds de placement allemands plus attractifs : par exemple, elle amende la loi allemande relative aux dispositions applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) afin que les exonérations de TVA puissent également s'appliquer aux fonds de capital-risque. La nouvelle loi cherche aussi à encourager les employés des start-up et des petites entreprises à acquérir des titres de participation au sein de leurs entreprises en faisant passer de 360 euros à 720 euros par année l'exonération maximale pour de tels investissements en capital (art. 3, n° 39 de la loi allemande relative à l'impôt sur le revenu). Enfin, les titres de participation des start-up qui sont transmis gratuitement ou à un prix réduit aux employés ne sont initialement pas taxés ou le sont très peu. Ils ne sont imposés qu'au moment de leur vente ou au plus tard après douze années. La transmission de titres de participation des entreprises d'une valeur annuelle inférieure à 1440 euros n'est pas soumise à imposition.

2. France

Les principales mesures de soutien du gouvernement français en faveur des start-up sont les suivantes :

- exonérations d'impôts pour les entreprises créées dans les zones de développement prioritaires
- prêts sans intérêts
- fonds de garantie destinés aux entrepreneurs
- aides à l'embauche
- microcrédits versés aux bénéficiaires du chômage et de l'aide sociale par des associations reconnues d'utilité publique

En France, les entreprises ne sont pas aussi libres que dans d'autres pays d'utiliser les moyens financiers qui leur sont accordés. Elles doivent auparavant réaliser des objectifs fixés par l'État : par exemple, les investisseurs étrangers dans le domaine de la recherche et du développement peuvent recevoir des aides financières pour chaque nouvel employé, mais doivent auparavant atteindre un quota de nouveaux engagements.

La France s'attelle actuellement à la création de pépinières d'entreprises. Inaugurée en 2017, Station F est l'une des plus connues et abrite sous un même toit de nombreuses start-up qui se soutiennent mutuellement. Ces dernières peuvent déposer leurs candidatures pour différents programmes d'incubation, qui sont gérés soit par Station F, soit par des grandes entreprises ou des écoles de commerce.

Bpifrance, la banque des entrepreneurs, offre une aide financière aux petites et moyennes entreprises et leur facilite l'accès aux banques et aux bailleurs de fonds propres, notamment lors des phases à risque (création d'une start-up, innovation, investissement, international et transmission). L'institution financière qu'est Bpifrance est le fruit du regroupement d'Oséo, du Fonds stratégique d'investissement (FSI), du FSI-Régions et de CDC-Entreprises.

- [Station F](#)
- [Bpifrance](#)

³¹ [Ministère fédéral des Finances : loi relative à la localisation des fonds en Allemagne et à la mise en œuvre de la directive \(UE\) 2019/1160 modifiant les directives 2009/65/CE et 2011/61/UE en ce qui concerne la distribution transfrontalière des organismes de placement collectif \(Gesetz zur Stärkung des Fondsstands Deutschland und zur Umsetzung der Richtlinie \(EU\) 2019/1160 zur Änderung der Richtlinien 2009/65/EG und 2011/61/EU im Hinblick auf den grenzüberschreitenden Vertrieb von Organismen für gemeinsame Anlagen ; en allemand uniquement\)](#)

3. Finlande

Business Finland (anciennement Tekes) est l'organisme de financement public le plus important en matière de recherche et d'appui à l'internationalisation des start-up. Il capte les investissements et le capital-risque étrangers pour financer les start-up dans leurs premières phases de développement et met différents instruments à la disposition des start-up (fonds de R-D, financement pour aider les start-up à atteindre le stade d'une entreprise établie, chèques-innovation, aides pour embaucher des spécialistes issus de l'étranger, analyses de marché, instruments spécifiques destinés aux start-up axées sur l'exportation, etc.). En outre, Business Finland propose des prêts à faible taux d'intérêt ou des subsides aux start-up, en fonction de la proximité de marché ou du type de projet. Les entreprises étrangères peuvent aussi bénéficier de ces services de financement, pour autant qu'elles soient immatriculées en Finlande.

Business Finland Venture Capital Ltd. est une entreprise publique qui met du capital à disposition des start-up en collaboration avec des investisseurs privés. Plus précisément, elle alimente un fonds de capital-risque qui subventionne les entreprises lors des premières phases de développement. Ainsi, le marché du capital-risque en Finlande évolue en concertation avec les investisseurs privés (ces derniers versent au moins la moitié des fonds, le reste provenant des finances publiques). Outre leurs investissements, les gestionnaires du fonds apportent leur savoir-faire et aident les jeunes entreprises à accéder aux marchés internationaux.

- [Startup companies – Business Finland](#)
- [Business Finland Venture Capital Ltd](#)

4. Suède

Dans le cadre du programme *Innovative startups*, Vinnova, l'agence suédoise pour l'innovation, verse des bourses aux jeunes entreprises pour leur permettre d'effectuer des analyses de marché, de développer et de tester des prototypes, de recevoir des conseils en matière de brevets, de nouer des relations avec des clients potentiels, des financeurs ou des partenaires. Vinnova a récemment diversifié son offre de soutien pour que les start-up dont les activités ne sont pas orientées vers la recherche puissent aussi en bénéficier.

Outre Vinnova, le gouvernement suédois finance une vaste palette de programmes d'encouragement destinés aux jeunes entreprises. Par exemple, l'entreprise étatique Almi propose des aides au démarrage qui ne doivent pas être remboursées. Tillväxtverket, l'agence gouvernementale de promotion de la croissance régionale et économique, a notamment pour but de soutenir financièrement les idées novatrices. Elle est financée de manière décentralisée. Industrifonden, le fonds industriel officiel de la Suède, s'adresse principalement aux grandes entreprises, mais peut également accorder un soutien financier aux start-up de petite envergure ayant un fort potentiel de développement à l'international. Enfin, de nombreuses start-up participent aux concours d'entreprises, tels que The Venture Cup, pour obtenir un capital de démarrage.

- [Vinnova](#)
- [Almi](#)
- [Tillväxtverket](#)
- [Industrifonden](#)
- [The Venture Cup](#)

5. Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les principales mesures mises en place par l'État pour soutenir les start-up visent à renforcer les relations entre acteurs privés et publics et à s'assurer d'une coordination nationale entre les régions. L'État intervient moins en tant qu'investisseur direct (p. ex. investissements dans les fonds de capital-risque, octroi de garanties ou de subventions). Cependant, le Royaume-Uni jouit du plus grand marché privé de capital-risque en Europe, avec des investissements qui se concentrent sur le secteur TIC. Il faut ajouter à cela le fait que, par rapport aux autres pays, le Royaume-Uni favorise activement le maillage régional en soutenant les groupements d'entreprises (*cluster groups*), tels que le UK Tech Cluster Group. Cette approche permet à une vaste majorité d'entreprises de disposer du savoir-faire et du capital qui leur sont nécessaires.

Quelques exemples de groupements d'entreprises :

- [UK Tech Cluster Group – Technology Across The UK](#)
- [BlueTech Cluster Alliance | GCE Ocean Technology](#)